

REPOBLIKA MALAGASY  
FAHAFAHANA — TANINDRAZANA — FANDROSOANA

---

MINISTERE DES FINANCES ET DU COMMERCE

---

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA RECHERCHE ECONOMIQUE

---

# RECENSEMENT de la POPULATION

de la Sous-Préfecture de MANDRITSARA,

(mai 1968)

JUIN 1970

# S O M M A I R E

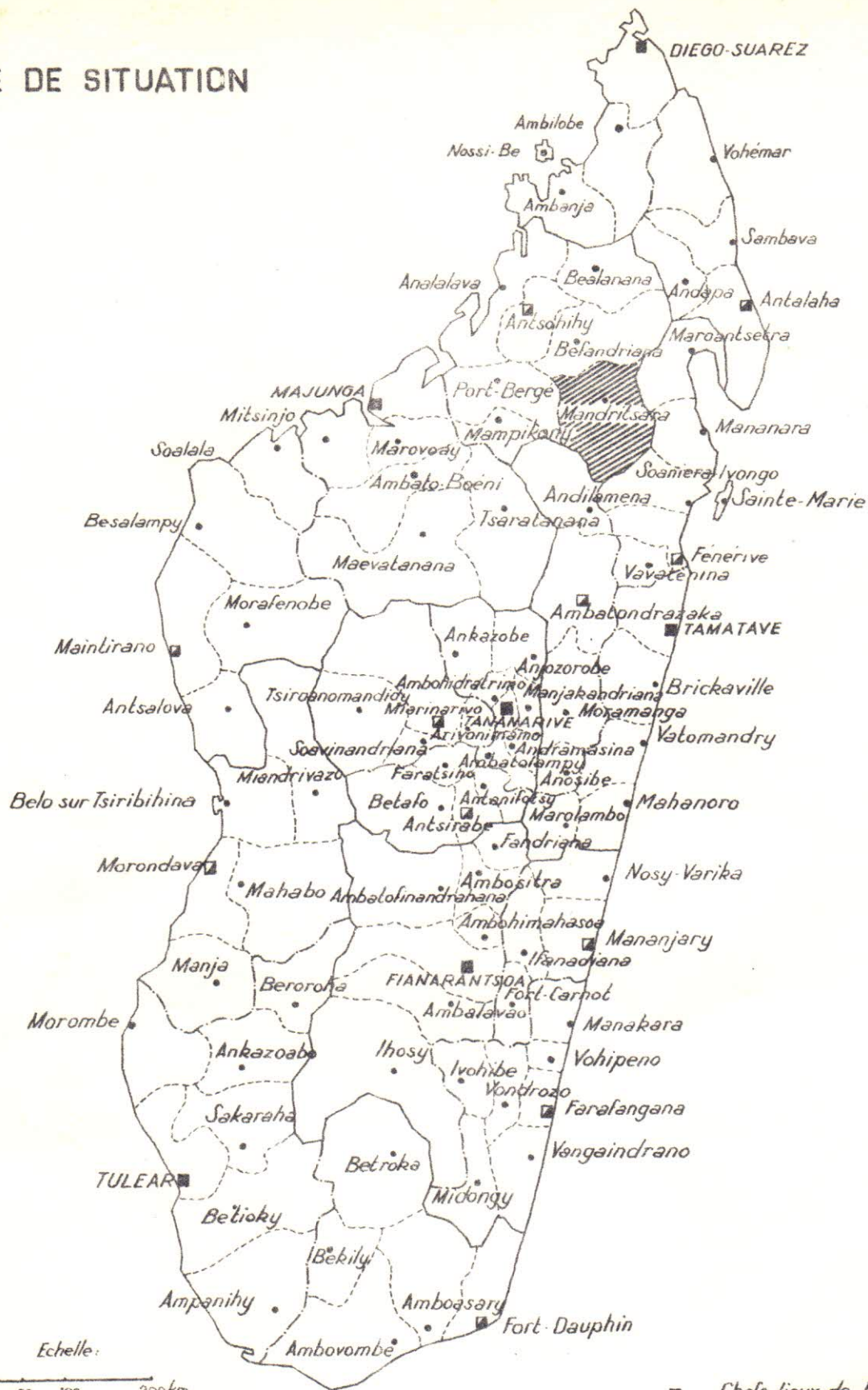
---

	<u>Page</u>
Chapitre I : ORGANISATION DU RECENSEMENT	1-8
Chapitre II : RESULTATS.	9-45
II-1 - <u>DONNEES RELATIVES A L'ENSEMBLE DE LA SOUS-PREFECTURE</u>	9-14
II.1.1 - Habitat :	9-10
II.1.1.1 - Répartition des bâtiments à usage d'habitation selon le type d'habitat et la commune .....	10
II.1.2 - Population :	10-14
II.1.2.1 - Répartition de la population de la sous-préfecture selon le sexe et l'âge .....	11
II.1.2.2 - Répartition de la population malgache selon l'eth- nie .....	12
II.1.2.3 - Répartition de la population scolarisée selon le sexe et l'âge et le taux de scolarisation par sexe et par âge .....	12-13
II.1.2.4 - Répartition des actifs de 15 ans et plus selon le secteur d'activité .....	13
II.1.2.5 - Répartition des infirmes selon le siège de l'infir- mité et la localisation géographique .....	14
II-2 - <u>DONNEES RELATIVES A LA COMMUNE URBAINE</u>	15-35
II.2.1 - Bâtiments	15-17
II.2.1.1 - Répartition des bâtiments selon l'année de construc- tion par secteur et quartier.....	15
II.2.1.2 - Répartition des bâtiments selon le type d'habitat par secteur et quartier .....	16
II.2.1.3 - Répartition des bâtiments selon l'usage par type d'habitat. ....	16
II.2.1.4 - Répartition des bâtiments selon l'usage et le nombre d'étages .....	17
II.2.1.5 - Répartition des bâtiments selon le nombre de loge- ments .....	17
II.2.2 - Logements - Ménages	18-22
II.2.2.1 - Répartition des logements selon le quartier .....	19
II.2.2.2 - Répartition des logements suivant le nombre de piè- ces, par secteur et quartier .....	18-19
II.2.2.3 - Répartition des logements selon le statut d'occu- pation par secteur et quartier .....	20
II.2.2.4 - Répartition des logements selon certains critères de confort par secteur et quartier .....	21-22

	<u>Page</u>
II.2.3 - Population	23-35
II.2.3.1 - Répartition de la population selon la situation de résidence par secteur et quartier .....	24
II.2.3.2 - Répartition de la population selon le sexe et l'âge .....	25
II.2.3.3 - Rapport de masculinité selon l'âge .....	26
II.2.3.4 - Population selon le sexe et la nationalité ....	26
II.2.3.5 - Population selon le sexe et l'ethnie .....	27
II.2.3.6 - Répartition de la population selon le sexe et le lieu de naissance .....	28
II.2.3.7 - Résidents nés dans la ville par sexe et âge ...	29-30
II.2.3.8 - Population scolarisable et scolarisée et taux de scolarisation par sexe et âge .....	31
II.2.3.9 - Degré d'instruction .....	32-33
II.2.3.10- Répartition des 15 ans et plus selon le sexe et le type d'activité .....	33
II.2.3.11- Répartition des actifs de 15 ans et plus selon la situation dans la profession et la branche d'activité .....	34
II.2.3.12- Population active selon le sexe et la profession.	34
II.2.3.13- Infirmes selon le siège de l'infirmité et l'âge..	35
II-3 - <u>DONNEES RELATIVES AU MILIEU RURAL</u> :	37-45
II.3.1 - Habitat :	
II.3.1.1 - Répartition des habitations selon le type d'habitat et le nombre de logements .....	37
II.3.1.2 - Répartition des ménages selon leur taille et le nombre de pièces habitées .....	38
II.3.2 - Approvisionnement en eau .....	39
II.3.2.1 - Répartition des hameaux selon le mode d'approvisionnement en eau et la commune .....	39
II.3.2.2 - Répartition de la population selon le mode d'approvisionnement en eau et la commune .....	39
II.3.3 - Population :	40-45
II.3.3.1 - Répartition des hameaux selon la population ...	40
II.3.3.2 - Population moyenne des hameaux selon la commune.	40
II.3.3.3 - Répartition de la population totale des communes rurales selon le sexe et l'âge .....	41
II.3.3.4 - Répartition de la population malgache selon l'ethnie .....	42

	<u>Page</u>
II.3.3.5 - Répartition de la population scolarisée selon le sexe et l'âge et taux de scolarisation par sexe et âge .....	43
II.3.3.6 - Répartition des 15 ans et plus de chaque sexe selon l'âge et le nombre d'années d'école. ...	44
II.3.3.7 - Répartition des actifs de 15 ans et plus selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité .....	45

# CARTE DE SITUATION



Echelle:

0 50 100 200km  
Provinces

-----  
Préfectures

-----  
Sous-Préfectures.

- Chefs-lieux de Province.
- ▣ Préfectures.
- Sous-Préfectures.

RECENSEMENT DE LA SOUS-PREFECTURE DE MANDRITSARA  
(Nuit du 5 au 6 mai 1968)

I - ORGANISATION DU RECENSEMENT

I. - BUT DE L'OPERATION ET CHAMP :

L'opération a un double but : la collecte des données démographiques et socio-économiques et, par la même occasion, la mise à l'épreuve du projet de programme et de méthodologie élaboré par la Commission du Recensement de la population, en vue d'un futur Recensement Général à Madagascar.

Elle a couvert la totalité de la sous-préfecture de Mandritsara qui mesure 9.975KM2 et qui compte, selon le recensement administratif, 87.400 habitants au premier janvier 1967.

II. - FINANCEMENT ET MOYENS DE REALISATION :

L'opération a été financée sur Fonds National de Développement et d'Equipe-ment.

Les moyens de réalisation ont été :

II.1 - En personnel : trois ingénieurs de l'I.N.S.R.E., huit agents d'enca-drement de l'I.N.S.R.E., treize agents contractuels du niveau secondaire et trois cent vingt trois agents ruraux du niveau primaire.

Dans le cadre de la préparation du Recensement Général, ce Recensement-Test a aussi été l'occasion de former le personnel de l'I.N.S.R.E. qui prendra en charge directement la réalisation de l'opération; c'est ainsi que presque tout le personnel de la Section de Statistique de Population a participé à cette enquête et que chacun des agents de l'I.N.S.R.E. s'est vu attribuer successivement plusieurs rôles (agents recenseurs ruraux, urbains, contrôleurs ruraux, urbains, etc...)

II.2 - En matériel : deux jeeps, cinq cents questionnaires de village, qua-tre cents questionnaires de bâtiments urbains, deux mille questionnaires de ménages urbains, vingt mille questionnaires de ménages ruraux ont été utilisés. La Municipa-lité a mis à la disposition du recensement la salle de réunion, et le Centre d'Anima-tion Rurale a prêté ses salles de cours.

III. - DEROULEMENT :

La détermination des renseignements à collecter et la mise au point de la méthode à utiliser mises à part, l'opération proprement dite comprend trois phases principales :

III.1 - La phase préparatoire

III.2 - La phase du dénombrement

III.3 - La phase post censitaire

III.1 - Phase préparatoire :

Elle se décompose en deux grandes étapes :

III.11 - L'étape préparatoire qui se réalise à TANANARIVE

III.12 - L'étape préparatoire qui s'effectue au lieu de l'enquête.

III.11 - L'étape préparatoire qui se réalise à la Section de Statistique de Population de l'Institut National de la Statistique concerne :

- a) - l'établissement d'un devis global de l'opération ;
- b) - l'impression des questionnaires et des instructions;
- c) - la mise en paquet et l'expédition du matériel

III.12 - L'étape préparatoire qui s'effectue au lieu même du recensement comprend :

- a) - le découpage en zones et secteurs :

Pour la réalisation du Recensement, la Sous-Préfecture de Mandritsara a été divisée en deux catégories : la catégorie urbaine qui coïncide avec la commune urbaine de Mandritsara et le milieu rural qui est constitué par les sept communes rurales.

Le milieu urbain est constitué à lui seul, une zone urbaine qui a été subdivisée en six secteurs urbains de recensement. Une zone est le territoire de travail d'un agent contrôleur, un secteur est une subdivision de la zone confiée à un agent recenseur.

Le secteur urbain est un bloc d'environ deux cents ménages.

Le milieu rural a été découpé en seize zones rurales et trois cent vingt trois secteurs ruraux de recensement. La zone rurale a compris, en moyenne vingt villages soit environ 5.000 personnes; le secteur rural correspond en général au village administratif, soit en moyenne 250 personnes;

- b) - le recrutement et la formation des agents contrôleurs, leur répartition qui consiste à délimiter pour chaque agent la zone dans laquelle il aura à exercer et à déterminer le matériel qui lui est indispensable; la tâche est confiée à un agent de l'Institut National de la Statistique qui s'exécute au chef-lieu de sous-préfecture;

- c) - la collecte des données de base indispensable à la réalisation du dénombrement et à son contrôle (plan de ville, de village, liste des hameaux avec leurs chiffres de population selon la dernière évaluation etc...), la collecte de certaines données sociales, culturelles ou économiques (dispensaires, écoles, églises, coopératives, commerce, etc...) et la publicité du Recensement; les agents contrôleurs effectuent ces travaux, en collaboration avec les notables locaux, dans leurs zones respectives;

- d) - le recrutement et la formation des agents recenseurs, leur répartition qui consiste à définir pour chaque agent le secteur de travail et à déterminer le matériel qu'il lui faut ; les agents contrôleurs accomplissent cette tâche dans sa zone, dans des centres de leur choix.

- e) - La numérotation des bâtiments (en milieu rural), la mise à jour des numéros (en milieu urbain) et l'établissement par hameau (secteur rural) ou par quartier (secteur urbain) de liste des bâtiments, avec leurs principales caractéristiques, et des ménages : ces travaux sont effectués par les agents recenseurs dans leurs secteurs respectifs.

### III.2 - Phase du dénombrement :

Elle consiste à recueillir pour chaque ménage et pour chaque individu du ménage, les caractéristiques voulues. Elle commence au lendemain de la nuit du recensement, date à laquelle toutes les données collectées doivent se rapporter et s'étale sur une période de UN à SEPT jours. Le dénombrement est effectué par les agents recenseurs, chacun dans son secteur.

### III.3 - Phase post censitaire :

Elle comprend deux étapes distinctes :

III.31 - L'étape du contrôle du dénombrement :

III.32 - l'étape d'exploitation des résultats.

III.31 - L'étape du contrôle du dénombrement comprend :

a) - le contrôle sur terrain qui est exécuté par les agents contrôleurs et qui consiste à refaire le dénombrement dans des villages entiers choisis (milieu rural) ou chez des ménages échantillons (milieu urbain)

b) - le contrôle de divers questionnaires remplis et, en même temps, le calcul de la population totale par hameaux et par village ou par quartier qui sont effectués par les agents contrôleurs au chef-lieu de sous-préfecture.

III.32 - L'étape d'exploitation des résultats concerne :

a) - l'exploitation manuelle qui est exécutée par les agents contrôleurs et qui consiste pour le milieu rural, à présenter pour chaque village, sous forme de tableaux, les résultats puis à faire le chiffrage des renseignements ainsi obtenus, pour le milieu urbain à chiffrer directement sur les questionnaires, les renseignements collectés.

b) - l'exploitation mécanographique qui est effectuée à l'atelier mécanographique de l'Institut National de la Statistique.

c) - la mise en forme des tableaux qui est à la charge de la Section de Statistique de Population.

### IV. - QUESTIONNAIRES UTILISES :

Selon leur nature, les questionnaires peuvent être groupés en trois catégories :

IV.1 - Les documents de référence;

IV.2 - Les documents de travail;

IV.3 - Les documents de contrôle.

Pour des raisons pratiques, les documents de référence servent en même temps de document de contrôle et même de fiche de dépouillement pour le cas du dossier de village.

IV.1 - Documents de référence qui servent en même temps de documents de contrôle

Ce sont :

IV.11 - le dossier de village (milieu rural)

IV.12 - le questionnaire de bâtiments (milieux urbain et rural)

IV.11 - Dossier de village :

Ce dossier contient :

- la localisation du village avec certaines caractéristiques du noyau central : la province, la sous-préfecture et la commune de rattachement, le nom du village, le nom du chef et la liste des notabilités, l'accès au noyau central et sa situation,

.../...



- l'identification de chaque hameau composant le village avec les données estimées de sa population : nom du hameau, nom de son responsable, sa distance par rapport au noyau central, nombre estimé d'habitations et d'habitants et mode d'approvisionnement en eau,

- le croquis d'ensemble du village qui schématise la localisation des hameaux,

- les renseignements globaux d'ordre socio-économique et culturel : nombre de mission, tranompokonolona, siège de coopérative, décortiquerie, d'animateurs ruraux, de prison, de pensionnat, de couvent, de léproserie, d'asile d'aliénés, d'hôtels, de concessions privées agricoles, d'exploitation industrielle, d'école, d'élèves, de dispensaire, de centre de croix-rouge, de maternité, de centre hospitalier, effectif du personnel enseignant et sanitaire.

- les renseignements globaux d'ordre divers : nombre de bâtiments administratifs servant de bureau, nombre d'agents du service public, existence de caserne.

Ces groupes de renseignements entrent en compte dans la répartition des agents recenseurs et du matériel : une fois la répartition terminée, l'agent contrôleur renseigne le tableau qui résume cette opération : nom de l'agent recenseur, son secteur de travail et le matériel qu'il a reçu. Ils servent, pendant et après le dénombrement, à contrôler si toutes les localités, les collectivités ou institutions (couvent, caserne, prison, pensionnat, etc...) et les lieux de passage (hôtel, hôpital, maternité, etc...) ont été enquêtés; après le dénombrement, tous les chiffres provisoires collectés sont révisés. Il est à signaler que le dossier de village constitue, dans sa deuxième partie, le document de base d'exploitation mécanographique du secteur rural.

#### IV.12 - Questionnaire de bâtiments :

Deux types de questionnaires sont à distinguer :

a) - le questionnaire rural,

b) - le questionnaire urbain.

a) - Le questionnaire rural de bâtiments comprend deux parties :

i/ - une partie remplie par les agents recenseurs pendant l'étape préparatoire et qui comprend les groupes de renseignements suivants :

- la localisation du hameau avec le mode d'approvisionnement en eau le plus couramment utilisé par ses habitants : la commune et le village de rattachement et le nom du hameau;

- l'identification des bâtiments avec leurs principales caractéristiques et qui en même temps, permet l'identification des ménages : numéro, nom du chef de ménage, nature des toits et murs, nombre d'étages et usage. Il est à signaler que l'agent recenseur doit noter le nombre de questionnaires de ménage qu'il doit prévoir ou qu'il a déposé pour chaque habitation dans une colonne du questionnaire réservée à cet effet;

ii/ - une partie remplie par les agents contrôleurs pendant l'étape de contrôle du dénombrement et qui, pour chaque ménage, donne son effectif selon la situation de résidence et son (ou ses) activité.

b) - Le questionnaire urbain de bâtiments comprend deux parties :

i/ - une partie remplie par les agents recenseurs pendant l'étape préparatoire et qui comprend les mêmes groupes de renseignements qu'au questionnaire rural mais de façon beaucoup plus détaillée :

- la localisation du quartier : la ville, la province, la sous-préfecture et la commune de rattachement et le nom du quartier;

- l'identification des bâtiments avec leurs principales caractéristiques et qui, en même temps permet l'identification des ménages : numéro, adresse, année de construction, nature des toits et murs, nombre d'étages, nombre de logements pour tout bâtiment servant en partie ou entièrement d'habitation, usage, nom de l'utilisateur et, le cas échéant son numéro statistique pour tout bâtiment administratif, commercial et industriel;

ii/ - une partie <sup>remplie</sup> par les agents contrôleurs pendant l'étape de contrôle du dénombrement et qui pour chaque habitation, donne son effectif selon la situation de résidence.

Ces questionnaires facilitent le travail de dénombrement à l'agent recenseur car les unités à recenser de son secteur sont identifiées à l'avance, ils permettent à l'agent contrôleur de vérifier, après le dénombrement si toutes les unités sont enquêtées.

#### IV.2 - Document de travail :

Ils sont de quatre sortes :

- a) - le questionnaire de ménage en milieu rural;
- b) - le questionnaire de ménage en milieu urbain;
- c) - le questionnaire des collectivités;
- d) - le questionnaire de population de passage.

a) - Le questionnaire de ménage rural se décompose en deux parties :

i/ - une partie qui contient les renseignements concernant le ménage; ces renseignements peuvent être classés en trois groupes :

- la localisation du ménage: nom du village, nom du hameau et numéro de l'habitation,

- les activités agricoles et artisanales du ménage : espèces cultivées ou élevées, pratique du tressage, de corderie, de tissage, de couture, de menuiserie, de maçonnerie, de ferblanterie, de poterie, de sculpture, de briqueterie, de coiffure, de pêche, de prospection de pierre précieuse, etc...,

- les renseignements d'ordre divers : nombre de pièces habitées, possession de radio, nombre d'infirmes du ménage selon le siège de l'infirmité.

ii/ - une partie réservée aux renseignements individuels; ces renseignements sont : l'identité de l'individu, ses caractéristiques démographiques, culturelles et professionnelles : nom, prénoms, sexe, date de naissance, nationalité, ethnies, situation de résidence, durée de scolarisation, occupation.

b) - le questionnaire de ménage urbain beaucoup plus détaillé que le questionnaire rural se décompose aussi en deux parties :

i/ - une partie qui contient les renseignements concernant le ménage; ces renseignements peuvent être classés en quatre groupes :

- la localisation du ménage : nom de la ville, nom de la province, de la sous-préfecture, de la commune et du quartier, le numéro de l'habitation;

- quelques indications sur son standing de vie : éléments de confort dont dispose le ménage (eau courante, mode d'éclairage, w.c., salle d'eau); nature du sol, des toits et plafonds de son logement, nombre de pièces habitées, statut d'occupation, niveaux occupés,

- ses activités agricoles : espèces cultivées ou élevées par le ménage,

- les renseignements d'ordre sociologique : lieu du tombeau familial et nombre de noyaux familiaux du ménage.

.../....

ii/ - une partie réservée aux renseignements individuels ; ces renseignements sont : l'identité de l'individu, ses caractéristiques démographiques, culturelles et professionnelles : nom, prénoms, lien de parenté avec le chef du ménage, sexe, date et lieu de naissance, ethnique, nationalité, situation de résidence, date d'arrivée dans la ville et date de départ (pour les résidents absents), dernière résidence, lieu de séjour ou de résidence (pour les absents et visiteurs), motif de la présence ou de l'absence, fréquentation scolaire, niveau d'instruction, profession principale, infirmité.

c) - Le questionnaire des ménage-collectif conçu pour être utilisé aux enquêtes des collectivités telles que caserne, pensionnat, couvent, léproserie, prison.

Il comprend deux parties :

i/ - une partie se rapportant à la collectivité et qui comprend les groupes de renseignements suivants :

- sa localisation : ville ou village, province, sous-préfecture, commune, numéro du bâtiment, la dénomination de l'établissement et son adresse,

- quelques indications sur les éléments de confort dont elle dispose : nombre de pièces d'habitation, eau courante, mode d'éclairage, combustible, w.c., salle d'eau, possession de radio,

- ses activités agricoles et artisanales.

ii/ - une partie concernant les renseignements individuels; ces renseignements sont, pour chaque membre de la collectivité (et uniquement pour les membres car les gardiens, surveillants, le personnel domestique, comptable ou de direction vivant à part dans des ménages ordinaires seront recensés dans leur ménage à l'aide du questionnaire de ménage) : son identité, ses caractéristiques démographiques, culturelles et professionnelles (nom, prénoms, situation de résidence, date d'arrivée dans l'établissement, résidence antérieure, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, ethnique, instruction, profession antérieure, infirmité).

d) - Le questionnaire de population de passage destiné à tout établissement admettant des hôtes à coucher (hôtel, gîte d'étape, hôpital, maternité, etc...) et à tout campement constitué par de personnes de passage (chantier de passage, camp, touriste, etc...)

Les renseignements à collecter sont :

i/ - pour chaque établissement ou campement :

- sa localisation : la sous-préfecture et la commune, la nature de l'établissement et le nom du responsable,

- certains éléments de confort dont on y dispose : électricité, eau courante,

- le nombre de lits (qu'on ne demandera pas au campement)

ii/ - pour chaque personne de passage ayant couché dans l'établissement ou dans le campement la nuit du recensement :

- son identité : nom et prénoms, date de naissance, village et commune de domicile;

- la date de son arrivée et le mois et l'année probables du départ (qu'on ne demande pas aux malades des hôpitaux).

Ces questionnaires de travail permettent de connaître, à la date du recensement :

i/ - une situation relative à la population de fait du territoire considéré : cette population est composée par les résidents présents, les visiteurs dans les ménages et les personnes de passage dans les établissements et campements abritant des gens de passage.

ii/ - une situation relative à la population résidente du territoire. Ils sont remplis pour les deux premiers, par les agents recenseurs, pour les deux derniers, par les contrôleurs.

#### IV.3 - Documents de contrôle :

La fiche de contrôle post censitaire est le seul document qui sert uniquement de contrôle et qui reste donc à présenter.

Cette fiche constitue l'instrument du contrôle sur terrain du dénombrement; ce contrôle consiste comme nous l'avons signalé au paragraphe III.3-a, à refaire le dénombrement dans des villages entiers choisis (milieu rural) ou chez des ménages échantillons (milieu urbain) et il se propose uniquement d'apprécier les erreurs de dénombrement (omission ou double compte d'unité).

La fiche comprend :

- une partie qui localise le village (milieu rural) ou le quartier (milieu urbain): sous-préfecture, commune et nom du village ou du quartier;

- une partie réservée aux ménages; cette partie contient les groupes de renseignements suivants :

i/ - l'identification du ménage : le numéro du logement et le nom du chef de ménage :

ii/ - l'effectif du ménage d'après le dénombrement et selon l'enquête de contrôle : il est entendu qu'à l'enquête de contrôle la situation de l'effectif de résidents doit être celle de la nuit du recensement.

#### V. - LES DEFINITIONS UTILISEES.

1 - Les personnes à recenser sont :

- toutes les personnes qui habitent habituellement au ménage ou qui ont l'intention de s'installer au ménage ou au village : ces personnes sont appelées "résidents", les résidents sont classés en résidents présents et en résidents absents suivant qu'ils ont couché ou non au ménage la nuit du recensement. Toutefois le résident qui a couché dans son champ la nuit du recensement a été compté présent,

- toutes les personnes qui n'habitent pas d'habitude au ménage mais qui y ont passé la nuit la nuit du recensement : ces personnes sont appelées "visiteurs", toutes les autres personnes non résidentes qui ont couché la nuit du recensement dans les établissements qui abritent des personnes de passage : hôtels, gîte d'étape, hôpital, maternité, chantier de passage, campement etc .....

2 - Les pièces habitées sont celles qui sont réservées à l'habitation; les pièces utilisées uniquement pour la cuisine, pour la salle d'eau, comme débarras ou grenier etc... ne seront donc pas à prendre en considération.

3 - Les bâtiments sont toutes les constructions limitées par quatre murs et un toit; n'ont pas été considérés : le w.c, les cuisines, les constructions en ruine abandonnées, les bâtiments en cours de construction non encore utilisés, les poulaillers et autres constructions servant uniquement d'habitation d'animaux.

4 - Le ménage ordinaire est l'ensemble de personnes généralement unies par des liens familiaux qui reconnaissent l'autorité d'un même chef et qui partagent habituellement ensemble les repas principaux.

5 - Logement ordinaire : local indépendant servant d'habitation ou destiné à cette fin. L'indépendance s'exprime par l'absence de porte de communication avec d'autres locaux, ce qui suppose nécessairement l'existence d'une ou des portes donnant accès directement dans un lieu communautaire (couloir, cour).

En milieu rural, quelquefois un ménage occupe un certain nombre de logements; lorsqu'un tel cas se présente, pour réduire le risque d'omission d'individus appartenant à un même ménage, on a rempli, pour chaque logement, une feuille de ménage portant le numéro du logement du chef de ménage, tout en s'assurant que les renseignements relatifs au ménage ne soient pas inscrits plus d'une fois. Cette manière de numéroter a permis la reconstitution du ménage lors du dépouillement manuel.

A noter que cette définition a été appliquée uniquement en milieu rural; en effet, dans la commune urbaine, on a convenu que le logement correspondrait au local ou ensemble de locaux servant d'habitation à un ménage.

6 - Hameau : bloc constitué d'un ensemble de logement généralement désigné par un nom propre.

7 - Village administratif : un hameau ou un ensemble de hameaux placé sous l'autorité d'un chef de village.

#### VI - CALENDRIER DE L'OPERATION.

La première étape de la phase préparatoire a commencé au début de l'année 1968 et a duré deux mois.

Le transport du matériel et le déplacement du personnel de Tananarive à Mandritsara se sont échelonnés sur une quinzaine de jours.

L'étape préparatoire qui s'effectue au lieu-même du recensement s'est déroulée sur une période de quarante jours.

La phase du dénombrement a commencé le six mai et s'est étalée sur une semaine.

L'étape du contrôle du dénombrement a duré vingt jours.

L'exploitation manuelle des résultats a débuté le 29 juillet pour prendre fin au 30 septembre.

L'exploitation mécanographique a commencé en novembre et a duré six mois.

Le temps mort observé entre la fin de l'étape du contrôle de dénombrement et le début de l'exploitation manuelle est imputable au délai de transport des questionnaires de Mandritsara à Tananarive, un délai assez long puisqu'il a duré un mois.

L'exploitation mécanographique a été particulièrement longue car elle se fait uniquement aux moments creux de l'atelier.

## II - LES RESULTATS

Ce chapitre comprend trois parties renfermant respectivement les données relatives à l'ensemble de la sous-préfecture, à la commune urbaine et au milieu rural (le milieu rural correspond au territoire couvert par les communes rurales). A noter que la première partie n'est autre que la récapitulation de certains renseignements contenus dans les deux dernières.

Par ailleurs, le découpage de la sous-préfecture en milieu urbain et milieu rural se justifie par le souci de présenter un peu plus de renseignements pour la commune urbaine tant dans le domaine de l'habitat que sur le recensement de la population active.

### II.1 - DONNEES RELATIVES A L'ENSEMBLE DE LA SOUS-PREFECTURE :

#### II.1.1 - L'habitat :

Les constructions à usage d'habitation sont classées suivant le critère "type d'habitat" défini au tableau suivant :

Tableau définissant chaque type d'habitat en fonction des matériaux construction (mur et toit)

Mur \ Toit	Béton	Tuile	Tôle	Falafa Chaume (1)	Autres
Béton Parpaing	Moderne	Moderne	Moderne	///	///
Briques	Moderne	D u r	D u r	Tradi- tionnel amélioré	Improvisé
Tôles, planches	///	Tradi- tionnel amélioré	Tradi- tionnel amélioré	Tradi- tionnel amélioré	Improvisé
Terre battue, Torchis	///	Tradi- tionnel amélioré	Tradi- tionnel amélioré	Tradi- tionnel plateaux	Improvisé
R a t y Falafa	///	Tradi- tionnel amélioré	Tradi- tionnel amélioré	Tradi- tionnel côtes	Improvisé
Autres	///	Improvisé	Improvisé	Improvisé	Improvisé

(1) - Chaume seulement pour le traditionnel plateaux

II.1.1.1 - Répartition des bâtiments à usage d'habitation  
selon le type d'habitat et la commune.

Commune \ Type d'habitat	Moderne	Dur	Traditionnel amélioré	Traditionnel plateaux	Traditionnel côtes	Improvisés	Total
Mandritsara Urbain	58	142	266	971	20	1	1.458
Mandritsara Suburbain	-	-	10	2.494	225	4	2.733
Andohajango	4	1	8	2.046	630	9	2.698
Antsirabe	7	1	18	2.112	778	4	2.920
Kalandy	-	5	14	2.358	507	-	2.834
Marotandrano	-	14	40	1.004	1.015	1	2.074
Ambalakitrajy	-	-	11	2.442	233	6	2.692
Antsatramidola	2	1	9	2.009	746	28	2.794
Ensemble	71	164	375	15.436	4.154	53	20.253

Dans l'ensemble, 99 % des maisons d'habitation sont du type traditionnel, c'est-à-dire : 2 % de traditionnel amélioré, 76 % de traditionnel plateaux, et 21 % de traditionnel côtes.

En considérant les communes séparément, la commune urbaine se distingue un peu avec 86 % de maisons traditionnelles contre des proportions légèrement différentes de 99 % dans le milieu rural.

Et concernant les types moderne et dur, des 235 unités recensées, 200 sont dans la commune urbaine où elles ne représentent toutefois que 14 % des maisons d'habitation.

II.1.2 - Population :

La nuit du 5 au 6 mai 1968 a été choisie comme période de référence du recensement.

Ainsi, on a pu dénombrer 87.632 résidents qui se répartissent comme suit :

Population municipale : 87.138  
Population comptée à part : 494

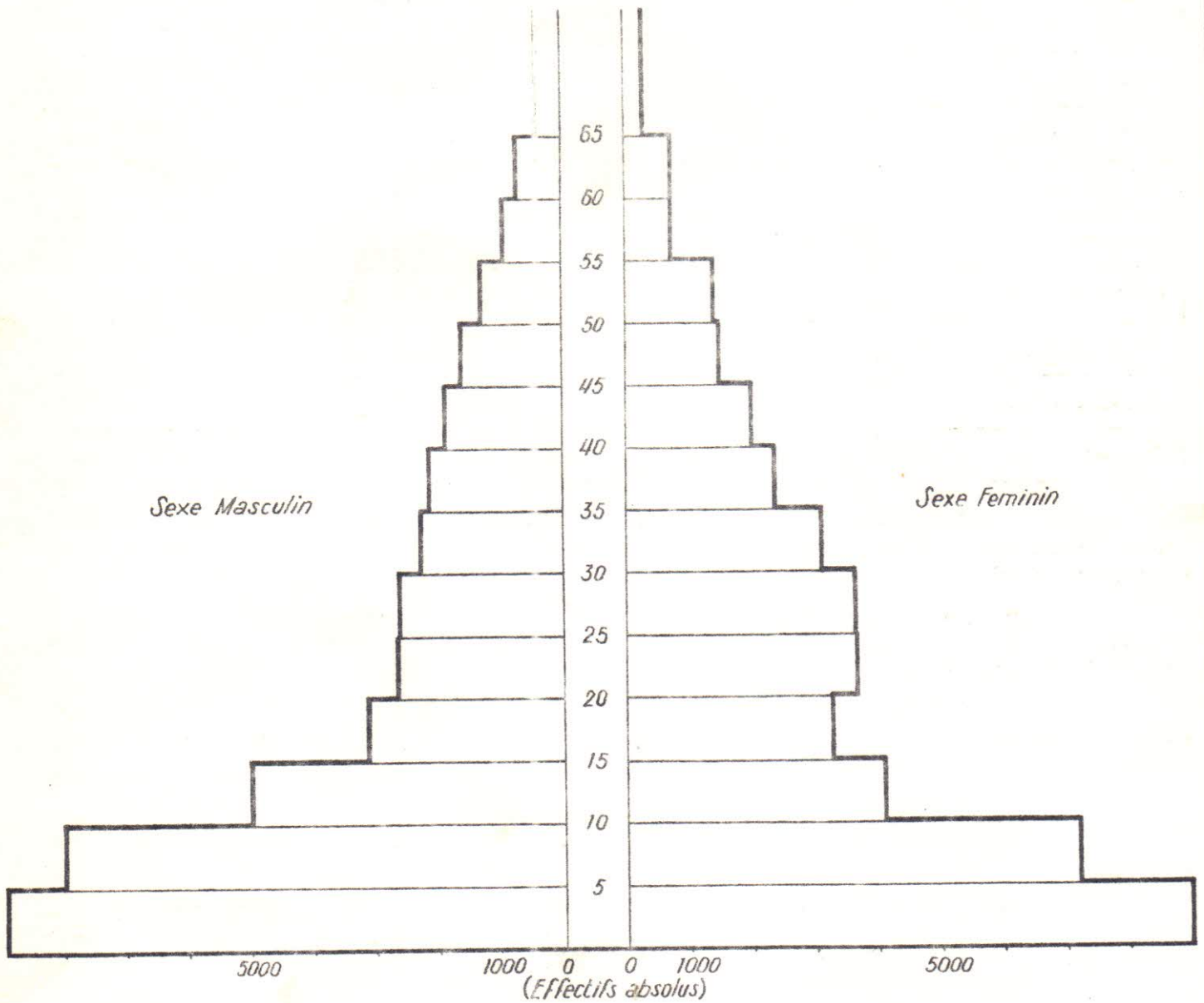
La population résidente est composée de trois catégories de gens :

- 1 - Personnes ayant leur domicile habituel dans la sous-préfecture
- 2 - Personnes nouvellement venues ayant exprimé leur désir de s'installer
- 3 - Personnes s'étant déclarées "visiteurs", mais dont la durée de présence excédait six mois.

Mais il faut remarquer qu'un résident absent pendant plus de six mois n'a pas été recensé,

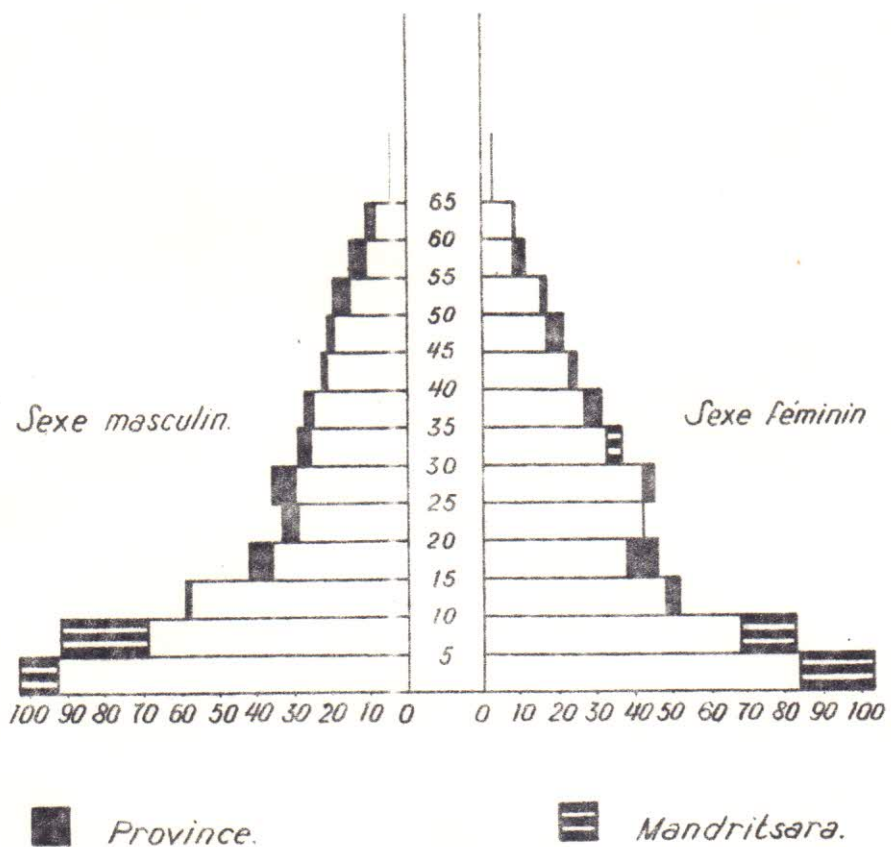
Graphique 1

# PYRAMIDE DES AGES ( Sous-Préfecture de Mandritsara )



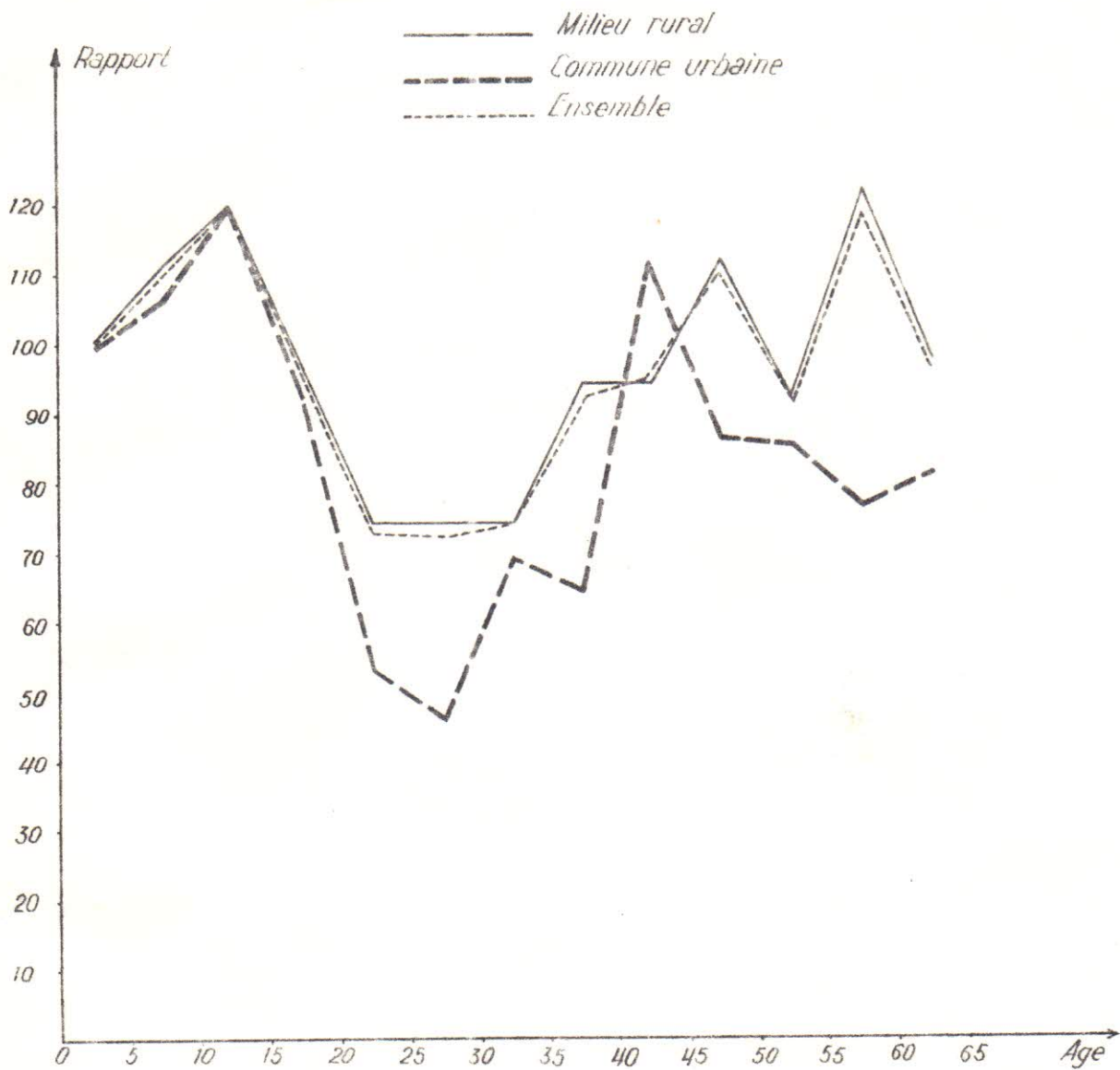


*Graphique 2*    **COMPARAISON DE LA PYRAMIDE DES AGES DE LA  
POPULATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE MANDRITSARA  
AVEC CELLE DE LA PROVINCE DE MAJUNGA**



# RAPPORT DE MASCULINITE

Graphique 3



La population municipale, qui fait l'objet de l'étude suivante est obtenue en négligeant dans la population résidente les personnes vivant en communauté (lépreux, élèves internes, prisonniers)

II.1.2.1 - Répartition de la population selon le sexe et l'âge.

A G E	Nombre absolu			‰		
	Mas- culin	Féminin	Total	Mas- culin	Féminin	Total
0 - 4	8.946	8.982	17.928	103	103	206
5 - 9	8.001	7.258	15.259	92	83	175
10 - 14	5.021	4.172	9.193	58	48	106
15 - 19	3.157	3.282	6.439	36	38	74
20 - 24	2.653	3.656	6.309	30	42	72
25 - 29	2.627	3.653	6.280	30	42	72
30 - 34	2.304	3.114	5.418	26	36	62
35 - 39	2.147	2.346	4.493	25	27	52
40 - 44	1.894	2.002	3.896	22	23	45
45 - 49	1.658	1.501	3.159	19	17	36
50 - 54	1.311	1.435	2.746	15	16	31
55 - 59	945	799	1.744	10	9	19
60 - 64	747	779	1.526	9	9	18
65 et +	1.526	1.222	2.748	18	14	32
Ensemble	42.937	44.201	87.138	493	507	1.000

A l'examen de la répartition du tableau II.1.2.1 - on est d'abord frappé par la forte proportion des moins de 15 ans : 48,5 % . Cette extrême jeunesse de la population est certainement l'expression de la forte fécondité qui transparaît à travers la large base de la pyramide des âges.

Par ailleurs, la comparaison de cette structure avec celle de la population de la province de Majunga permet de dire que la sous-préfecture de Mandritsara fait partie des régions de la province à population particulièrement jeune; en effet, selon le sondage effectué par l'I.N.S.R.E. en 1966, le pourcentage des moins de 15 ans n'est que 42,5 % pour l'ensemble de la province. Cette comparaison est illustrée par le graphique n° 2.

La décroissance rapide des effectifs des moins de 15 ans traduit une mortalité de niveau assez élevé.

La considération de la répartition par sexe laisse ressortir un déficit en hommes comparable toutefois à celui observé sur l'ensemble de l'île : on compte environ 97 hommes pour 100 femmes :

L'évolution du rapport de masculinité selon l'âge est représentée au graphique n°3 où sont tracées également les courbes relatives au milieu rural et au milieu urbain afin de montrer l'importance du déséquilibre entre les deux sexes dans ce dernier milieu.

II.1.2.2 - Répartition de la population malgache selon l'éthnie.

ETHNIE	Effectif	%
Antaimoro .....	422	5
Betsileo .....	372	4
Betsimisaraka .....	2.272	26
Makoa .....	2.878	33
Merina .....	1.343	15
Sihanaka .....	1.228	14
Tsimihety .....	77.630	895
Autres .....	700	8
ENSEMBLE	86.845	1.000

Pour l'étude sur l'éthnie, la règle suivante a été adoptée :

Une personne ne vivant plus sous le toit parental a été rattachée à l'éthnie à laquelle elle a déclaré appartenir; et comme on sait par expérience que l'éthnie ainsi déclarée est généralement celle du père, pour un enfant de parents d'éthnies différentes, celle du père a été prise en considération.

Ceci étant, selon la répartition ci-dessus, les originaires de la région se distinguent nettement avec une proportion de 99,5 %. Ce qui frappe ici, c'est que même les ethnies des régions avoisinantes ne sont que très faiblement représentées : 2,6% de Betsimisaraka et 1,4% de Sihanaka.

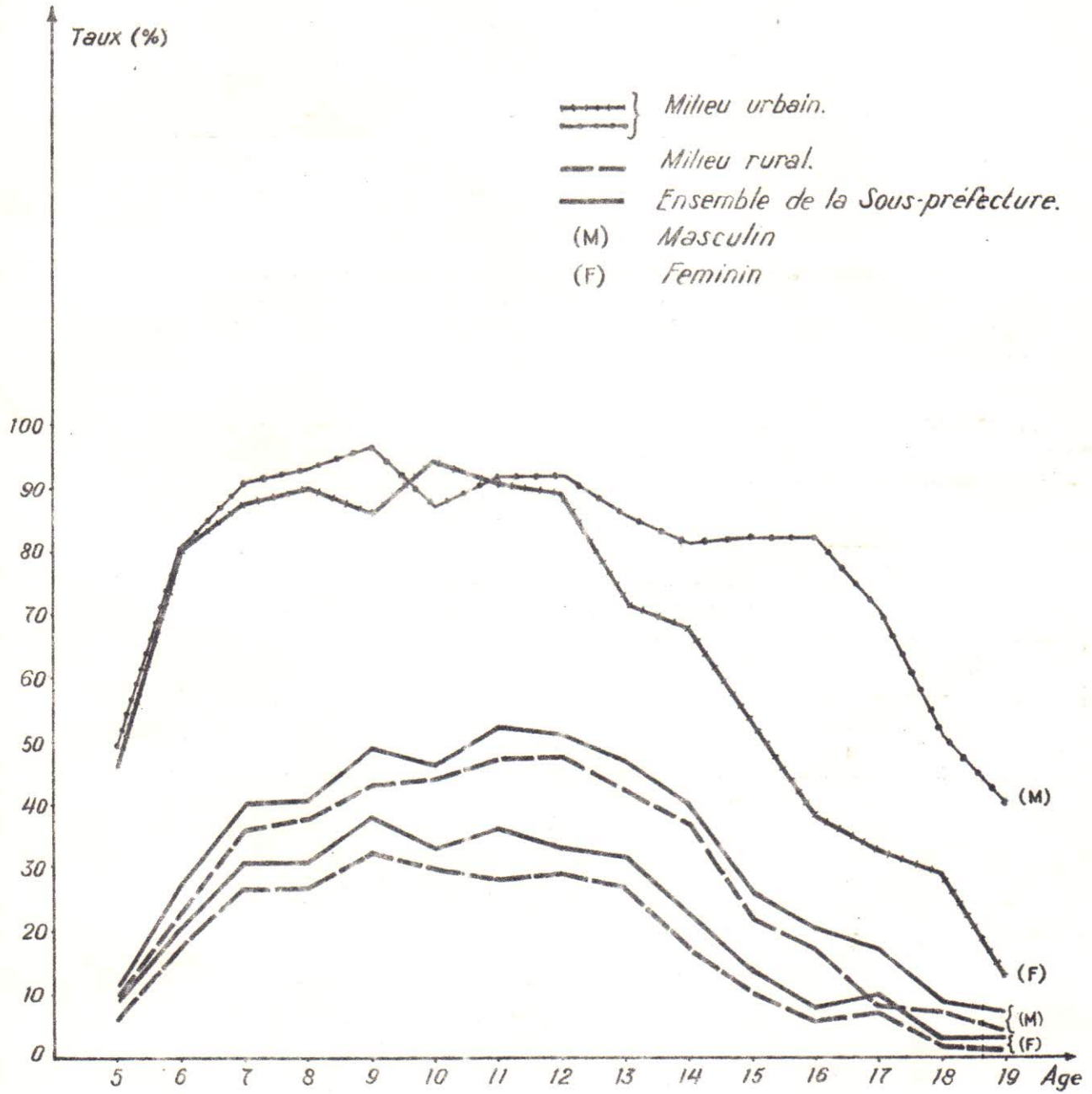
SCOLARISATION.

II.1.2.3 - Répartition de la population scolarisée selon le sexe et l'âge et taux de scolarisation par sexe et âge.

AGE	POP. SEXE	Scolarisée			Scolarisable			Taux de scolarisation		
		Mas- culin	Féminin	En- semble	Mas- culin	Féminin	En- semble	Mas- culin	Féminin	En- semble
5		191	140	331	1.669	1.550	3.219	11	9	10
6		542	393	935	1.965	1.839	3.804	28	21	25
7		534	390	924	1.456	1.259	2.715	40	31	36
8		717	507	1.224	1.763	1.661	3.424	41	31	36
9		558	365	923	1.148	949	2.097	49	38	44
10		639	401	1.040	1.384	1.228	2.612	46	33	40
11		491	284	775	948	788	1.736	52	36	45
12		546	285	831	1.066	853	1.919	51	33	43
13		368	209	577	781	663	1.444	47	32	40
14		336	145	481	842	640	1.482	40	23	32
15		186	105	291	705	753	1.458	26	14	20
16		133	55	188	658	700	1.358	20	8	14
17		85	39	124	513	388	901	17	10	14
18		76	27	103	347	914	1.261	9	3	6
19		33	16	49	434	527	961	8	3	5
6-14		4.731	2.979	7.710	11.353	9.980	21.233	42	30	37
15-19		513	242	755	3.157	3.282	6.439	16	7	12

Graphique 4.

# TAUX DE SCOLARISATION



Le taux de scolarisation pour un âge donné indique le pourcentage d'enfants de cet âge fréquentant l'école.

Avec le chiffre de 37 % pour le groupe d'âge 6 à 14 ans, Mandritsara est une des sous-préfectures de la province de Majunga à faible taux de scolarisation; en effet, déjà en 1966, la province atteignait 44%. Les taux par sexe montrent que ce sont surtout les filles qui sont mal scolarisées; et en considérant le milieu urbain et le milieu rural séparément, c'est dans ce dernier que le niveau du taux est très bas (graphique n° 4).

L'évolution du taux suivant l'âge révèle l'importance des abandons à partir de 12 ans dans le milieu rural et chez les filles de la commune urbaine.

#### ACTIVITE.

##### II.1.2.4 - Répartition des actifs de 15 ans et plus selon le secteur d'activité.

S E C T E U R	Nombre d'actifs
<u>SECTEUR PRIVE :</u>	38.978
dont :	
- Agriculture - élevage .....	38.095
- Forêt, pêche .....	4
- Industrie, mine, artisanat .	365
- Bâtiments, Travaux Publics .	118
- Commerce .....	184
- Transport .....	11
- Autres services .....	201
<u>SECTEUR PUBLIC :</u>	338
ENSEMBLE .....	39.316

Aucune période de référence n'a été fixée pour l'étude sur l'activité. Les actifs dont il s'agit ici sont ceux qui ont déclaré en possession d'une profession le jour même de leur interview; de ce fait il est intéressant de préciser que le dénombrement s'est étalé sur une semaine à partir du 6 Mai 1968.

Ainsi 39.316 actifs de 15 ans et plus ont été recensés, soit un taux d'activité égal à 88 %.

A noter que le secteur privé qui occupe 97 % de ces actifs, est à dominance d'agricoles : 98 %.

Avec ce taux d'activité, un actif a à sa charge 1,2 personnes il est évident que le caractère inquiétant de ce dernier chiffre provient de la forte proportion de jeunes signalée antérieurement : à peu près 89 % des personnes à charge ont moins de 15 ans.

INFIRMITÉ.

II.1.2.5 - Répartition des infirmes selon le siège de l'infirmité et la localisation géographique.

Commune \ Siège de l'infirmité	Membre	Tronc	Organes des Sens	Neuro-Psychiatrie	Total
Mandritsara Urbaine....	15	-	10	4	29
Mandritsara Suburbaine.	101	25	70	30	230
Andohajango .....	141	46	97	40	324
Antsirabe .....	145	62	125	33	365
Kalandy .....	133	44	77	54	308
Marotandrano .....	72	34	62	41	209
Ambalakitajy .....	152	51	97	25	325
Antsatramidola .....	97	30	62	41	230
TOTAL	856	296	600	268	2.020

On a considéré comme infirmités les anomalies congénitales ou acquises susceptibles d'handicaper l'individu dans ses relations avec le monde extérieur.

Selon leur siège, les infirmités les plus fréquentes sont les suivantes :

- membres : amputation, raccourcissement, paralysie
- tronc : scoliose, cyphose
- organes des sens : mutité, surdité, cécité
- Neuro-psychiatrie : débilité, épilepsie.

Le recensement a permis de dénombrer 2.020 infirmes qui se répartissent dans les communes selon le tableau II.1.2.5.

II.2 -DONNEES RELATIVES A LA COMMUNE URBAINE.

On a décidé de présenter plus de renseignements sur l'habitat pour la commune urbaine, car c'est dans de tel centre qu'une planification sur les logements a plus de chance de se réaliser; d'ailleurs ceci est conforme à l'esprit du programme prévu pour le recensement général de la population et de l'habitation de Madagascar.

II.2.1 - Les bâtiments :

Ici, cinq caractéristiques ont été retenues :

- L'année de construction (tableau II.2.1.1.)
- Les matériaux de construction (tableau II.2.1.2.)
- L'usage (tableau II.2.1.3.)
- Le nombre d'étages (tableau II.2.1.4.)
- Le nombre de logements (tableau II.2.1.5.)

II.2.1.1. - Répartition des bâtiments de la commune urbaine selon l'année de construction par secteur et quartier.

Secteur & Quartier	Année de construction		1914	1934	1944	1954	1959	1964	1965	1966	1967	1968	Total
	Avant 1914		à 1933	à 1943	à 1953	à 1958	à 1963						
<b>SECTEUR 01 : .....</b> (ville)	43		31	42	52	38	<b>369</b>	97	66	52	47	11	848
Ambalabe .....	2		7	27	33	17	92	9	19	12	7	1	226
Antanantsimihety ...	-		-	-	4	9	50	14	20	7	16	-	120
Antanandrainivelo ..	-		-	-	-	1	26	16	9	8	4	-	64
Andohomby .....	-		-	-	1	6	51	1	7	14	11	5	96
Mandritsara Ambony..	41		24	15	14	5	48	7	2	3	3	1	163
Mandritsara Vaovao..	-		-	-	-	-	102	50	9	8	6	4	179
<b>SECTEUR 02: .....</b> (Périphérique)	-		3	16	52	116	223	102	44	54	49	14	673
Ambohimahavelona ...	-		-	10	9	22	19	6	1	2	10	-	79
Andafiatsimo .....	-		2	2	16	17	31	2	1	7	7	1	86
Maroamboka .....	-		1	2	19	36	107	20	17	21	11	2	236
Ambalacompany .....	-		-	2	8	41	66	25	24	24	21	11	222
Ankitsikitsivahy ...	-		-	-	-	-	-	49	1	-	-	-	50
<b>TOTAL</b>	43		34	58	104	154	592	199	110	106	96	25	1.521

74 % des bâtiments ont été construits après 1959. Cette forte proportion s'explique certainement par l'importance des maisons construites ou reconstruites à la suite des dégâts causés par l'inondation de 1959. L'on peut dire que ce phénomène a été commun à la ville et à l'ensemble des quartiers périphériques où les pourcentages des maisons construites après 1959 sont respectivement 76% et 72%.



II.2.1.2 - Répartition des bâtiments de la commune urbaine selon le type d'habitat par secteur et quartier.

Type d'habitat Quartier	Moderne	Dur	Traditionnel amélioré	Traditionnel Plateaux	Traditionnel côte	Improvisé	Total
<b>SECTEUR 01 :</b> .....	52	141	251	397	5	1	848
Ambalabe .....	11	92	30	91	2	-	226
Antanantsimihety .....	4	2	12	102	-	-	120
Antanandrainivelo .....	2	-	5	57	-	-	64
Andohomby .....	-	-	6	85	4	1	96
Mandritsara Ambony .....	5	41	59	58	-	-	163
Mandritsara Vaovao .....	30	6	139	4	-	-	179
<b>SECTEUR 02 :</b> .....	30	31	23	575	14	-	673
Ambohimahavelona .....	-	2	2	75	-	-	79
Andafiatsimo .....	1	3	6	75	1	-	86
Maroamboka .....	17	19	8	191	1	-	236
Ambalacompany .....	12	6	7	195	2	-	222
Ankitsikitsivahy .....	-	1	-	39	10	-	50
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>172</b>	<b>274</b>	<b>972</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>1.521</b>

Le critère "type d'habitat" est défini au tableau présenté au début de la première partie de ce rapport.

Dans l'ensemble, les constructions les plus fréquentes sont du type traditionnel : 83 %.

Le tableau II.2.1.2 permet de distinguer certains quartiers par leur degré de modernisation exprimé par le pourcentage de bâtiments du type moderne et dur :

- Ambalabe : 46 %
- Mandritsara Ambony : 28 %
- Mandritsara Vaovao : 20 %
- Maroamboka : 15 %
- Ambalacompany : 8 %

II.2.1.3 - Répartition des bâtiments de la commune urbaine selon l'usage et le type d'habitat.

Type Usage	Habitation	Mixte	Autres usages	Ensemble
Moderne	50	3	24	82
D u r	110	32	30	172
Traditionnel amélioré	258	8	8	274
Traditionnel Plateaux	971	-	1	972
Traditionnel Côtes	19	1	-	20
I m p r o v i s é	1	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>1.409 (1)</b>	<b>49</b>	<b>63</b>	<b>1.521</b>

(1) - Y compris 32 bâtiments inoccupés, mais pouvant servir d'habitation.

De la répartition suivant l'usage ressort une forte proportion des bâtiments destinés uniquement à l'habitation : 93%. De ces 93%, 89% sont du type traditionnel; tandis que les constructions servant à d'autres usages sont pour la plupart du type moderne et dur.

II.2.1.4 - Répartition des bâtiments de la commune urbaine selon l'usage et le nombre d'étages.

Usage Nombre d'étages	Habitation	Mixte	Autres usages	Ensemble
0	1.320	19	55	1.394
1	89	30	8	127
TOTAL	1.409 (1)	49	63	1.521

(1) - Y compris 32 bâtiments inoccupés, mais ayant déjà servi d'habitation.

Avec la forte représentation des maisons traditionnelles mise en évidence dans les tableaux précédents, la prédominance des bâtiments sans étage était à prévoir : environ 92 %

En ce qui concerne les bâtiments comportant un étage, il faut noter qu'ils sont généralement du type dur, c'est-à-dire, mur en briques et toit en tuiles ou en tôle.

II.2.1.5 - Répartition des bâtiments de la commune urbaine selon le nombre de logements.

Nombre de logements	Nombre de bâtiments
0	63
1	1.333
2	114
3	9
4 et plus	2
TOTAL	1.521

Il faut rappeler ici, que pour la commune urbaine, le logement a été défini comme le local ou l'ensemble de locaux occupé par un ménage; autrement dit, il y a correspondance biunivoque entre logement et ménage.

88% des bâtiments comportent un seul logement, soit 91% des maisons à usage d'habitation; ce qui fait que le nombre moyen de logement par bâtiment à usage d'habitation n'est que de 1,1.

II.2.2 - Logements - Ménages

II.2.2.1 - Répartition des logements de la commune urbaine selon le quartier.

Secteur et Quartier	Effectif absolu	%
<u>SECTEUR 01 : .....</u> (ville)	753	58,8
Ambalabe .....	195	15,2
Antanantsimihety .....	110	8,6
Antanandrainivelo .....	63	4,9
Andohomby ... ..	101	7,9
Mandritsara Ambony .....	135	10,6
Mandritsara Vaovao .....	149	11,6
<u>SECTEUR 02 : .....</u> (Périphérique)	528	41,2
Ambohimahavelona .....	77	6,0
Andafiatsimo .....	67	5,2
Maroamboka .....	182	14,2
Ambalacompany .....	202	15,8
<b>TOTAL</b>	<b>1.281</b>	<b>100,0</b>

Au fait de la correspondance biunivoque existant entre le logement et le ménage, cette répartition spatiale des logements est aussi celle des ménages.

II.2.2.2 - Répartition des logements de la commune urbaine suivant le nombre de pièces, par secteur et quartier.

Secteur et Quartier	Nombre de pièces					Total
	1	2	3	4	5 ET +	
<u>SECTEUR 01 (Ville) .....</u>	334	315	51	37	16	753
Ambalabe .....	68	81	22	15	9	195
Antanantsimihety .....	55	50	3	1	1	110
Antanandrainivelo .....	34	28	-	1	-	63
Andohomby .....	84	15	1	1	-	101
Mandritsara Ambony .....	51	48	19	16	1	135
Mandritsara Vaovao .....	42	93	6	3	5	149
<u>SECTEUR 02 (Périphérique) .....</u>	345	159	14	7	3	528
Ambohimahavelona .....	66	9	1	1	-	77
Andafiatsimo .....	55	9	3	-	-	67
Maroamboka .....	113	59	3	5	2	182
Ambalacompany .....	111	82	7	1	1	202

.../...

Le nombre de pièces est un critère reflétant la dimension de logement.

Le coeur de la ville se distingue de sa périphérie par la présence d'un plus grand nombre de logements de deux pièces et plus : 56 % contre 35 %. Quant aux quartiers, ils peuvent être comparés à l'aide du nombre moyen de pièces par logement.

D'autre part, il est intéressant de présenter ici un autre indicateur permettant d'apprécier le degré d'occupation des logements, à savoir : la taille moyenne des ménages :

	Nombre moyen de pièces par logement	taille moyenne des ménages
- Ambalabe .....	2,1	4,4
- Antanantsimihety .....	1,6	4,4
- Antanandrainivelo .....	1,5	4,1
- Andohomby .....	1,2	3,0
- Mandritsara Ambony .....	2,0	5,2
- Mandritsara Vaovao .....	1,9	4,7
- Ambohimahavelona .....	1,2	4,6
- Andafiatsimo .....	1,2	4,1
- Maroamboka .....	1,5	4,3
- Ambalacompany .....	1,5	3,9
	<hr/>	<hr/>
ENSEMBLE	1,6	4,3

II.2.2.3 - REPARTITION DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE URBAINE  
SELON LE STATUT D'OCCUPATION PAR SECTEUR ET QUARTIER

-----:oO:-----

Statut d'occupation Secteur et Quartier	Propriétaires	Locataires	Logement de fonction	Gratuit	N.D.	TOTAL
Secteur 01 (Ville)	377	206	53	115	2	753
Ambalabe .....	101	65	9	18	2	195
Antanantsimihety .....	53	31	-	26	-	110
Antanandrainivelo .....	30	19	2	12	-	63
Andohomby .....	54	22	-	25	-	101
Mandritsara ambony ...	66	23	32	14	-	135
Mandritsara Vaovao ...	73	46	10	20	-	149
Secteur 02 (Périphérique)	327	68	3	130	-	528
Ambohimahavelona .....	57	1	1	18	-	77
Andafiatsimo .....	51	-	-	16	-	67
Maroamboka .....	125	10	2	45	-	182
Ambalacompany .....	94	57	-	51	-	202
ENSEMBLE	704	274	56	245	2	1.281

Dans l'ensemble 21,4 % des logements sont en location, soit 27,4 % en ville et 12,9 % à la périphérie.

Le nombre de logements occupés par les propriétaires est sous-estimé du fait de la création du statut " Gratuit "; en effet, le logement dit "Gratuit" étant occupé par des membres de la famille du propriétaire, il peut être classé parmi les logements occupés par les propriétaires. De ce fait le nombre de logements occupés par les propriétaires est de 949 au lieu de 704, soit en termes de pourcentage 74,0 % au lieu de 54,9 % de l'ensemble des logements.

On remarque aussi que les logements de fonction sont pour la plupart situés au coeur de la Ville.

II.2.2.4 - EFFECTIF DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE URBAINE DEPOURVUS  
OU POURVUS DES ELEMENTS DE CONFORT SUIVANT : EAU COURANTE,  
SALLE D'EAU, W.C. CUISINE, POSTE RADIO

( Par Secteur et Quartier )

-----:oOo:-----

SECTEUR ET QUARTIER	Nombre de ménages dépourvus de :			W.C.		Cuisine		Radio
	Eau courante	Electri- cité	Salle d'eau	Oui	Com- mune	Exté- rieure	Inté- rieure	
01 (Ville)	747	747	657	530	152	596	137	290
Ambalabe .....	191	195	168	70	111	159	25	99
Antantsimihety .....	110	110	99	107	1	74	35	25
Antanandrainivelo ..	63	63	59	57	2	46	17	14
Andohomby .....	101	101	83	57	33	69	32	10
Mandritsara Ambony .	135	132	119	105	15	113	17	82
Mandritsara Vaovao..	147	146	129	134	-	135	10	60
02 (Périphérique)	523	527	373	360	41	310	208	86
Ambohimahavelona ...	76	77	66	50	18	38	38	5
Andafiatsimo .....	67	67	25	29	-	43	23	17
Maroamboka .....	179	182	119	122	8	113	64	37
Ambalacompany .....	201	201	168	159	15	116	83	27
ENSEMBLE	1.270	1.274	1.035	890	203	906	345	376

Les chiffres de ce tableau sont présentés en pourcentages au tableau  
suivant.

On remarque :

- De très faibles proportions de logements pourvus d'eau courante, d'électricité et de salle d'eau.
- 85 % des ménages seulement ont un W.C. dont 16 % communes, c'est-à-dire à la disposition de plus d'un ménage.
- 98 % des ménages disposent de locaux spécialement destinés à la cuisine.
- 29 ménages sur 100 possèdent un poste Radio.

ET EN POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS DE  
CHAQUE SECTEUR ET QUARTIER

-----:oOo:-----

SECTEUR ET QUARTIER	% des logements dépourvus de :			W.C.		Cuisine		Radio
	Eau courante	Electri- cité	Salle d'eau	Oui	Com- mune	Exté- rieure	Inté- rieure	
01 ( <u>Ville</u> )	<u>99</u>	<u>99</u>	<u>87</u>	<u>70</u>	<u>21</u>	<u>79</u>	<u>18</u>	<u>39</u>
Ambalabe .....	93	100	86	36	57	81	13	51
Antanantsimihety .....	100	100	90	97	1	67	33	23
Antanandrainivelo .....	100	100	93	90	3	73	27	22
Andohomby .....	100	100	83	57	33	69	31	10
Mandritsara Ambony ...	100	98	88	78	11	84	13	61
Mandritsara Vaovao ...	99	98	87	90	-	91	7	40
02 ( <u>Périphérique</u> )	<u>99</u>	<u>99</u>	<u>72</u>	<u>68</u>	<u>8</u>	<u>59</u>	<u>39</u>	<u>16</u>
Ambohimahavelona .....	99	100	86	65	23	49	49	7
Andafiatsimo .....	100	100	(1)37	43	-	64	34	25
Maroamboka .....	99	100	(1)65	67	4	62	35	20
Ambalacompany .....	99	99	83	71	7	57	41	13
ENSEMBLE	99	99	81	69	16	71	27	29

(1) - Ces pourcentages sont relativement faibles, étant donné qu'on a pris en considération dans ces quartiers les constructions traditionnelles destinées aux douches.

II.2.3 - P O P U L A T I O N

====:oOo:====

Le recensement de la Population de la Commune Urbaine, qui avait pour période de référence la nuit du 7 au 8 Mai 1968, a permis de dénombrer 6.471 personnes se répartissant comme suit selon leur situation de résidence.

1° - Population résidente : ..... 5.984 hab.

dont :

- Population Municipale ..... 5.490
- Population comptée à part ..... 494

2° - Population de passage : ..... 487

dont :

- Recensée dans les ménages ..... 373
- Recensée à l'hôtel ..... 3
- Recensée à l'hôpital ..... 111

La population comptée à part était composée de :

- Internes ..... 198
- Lèpreux ..... 154
- Détenus ..... 142

L'étude suivante concerne uniquement la population municipale.

-----



II.2.3.1 - REPARTITION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE URBAINE  
SELON LA SITUATION DE RESIDENCE PAR SECTEUR ET QUARTIER

-----:oOo:-----

Situation de Résidence Quartier et Secteur	Résidents Présents (RF)	Résidents Absents (RA)	Total Population Municipale (RP+RA)	Visiteurs
Secteur 0 1 (Ville)	3.252	57	3.309	250
dont :				
- Ambalabe .....	841	18	859	17
- Antanantsimihety .....	478	6	484	27
- Antanandrainivelo .....	258	3	261	29
- Andohomby .....	302	2	304	60
- Mandritsara Ambony .....	690	18	708	53
- Mandritsara Vaovao .....	683	10	693	64
Secteur 0 2 (Périphérique)	2.135	46	2.181	123
dont :				
- Ambohimahavelona .....	347	4	351	3
- Andafiatsimo .....	266	6	272	29
- Maroamboka .....	756	18	774	32
- Ambalacompany .....	766	18	784	59
T O T A L	5.387	103	5.490	373

60,2 % de la population sont dans les Secteurs 01 et 39,8 % dans le Secteur 02. Selon le quartier, la population se répartit comme suit :

Ambalabe .....	15,7%	Ambohimahavelona .....	6,4%
Antanantsimihety .....	8,8%	Andafiatsimo .....	5,0%
Antanandrainivelo .....	4,7%	Maroamboka .....	14,1%
Andohomby .....	5,5%	Ambalacompany .....	14,3%
Mandritsara Ambony .....	12,9%		
Mandritsara Vaovao .....	12,6%		

PYRAMIDE DES AGES

II.2.3.2 - POPULATION DE LA COMMUNE URBAINE  
PAR SEXE ET GROUPE D'AGE

-----:oOo:-----

A G E	S E X E	Effectifs Absolus			En ‰		
		Masculin	Féminin	TOTAL	Masculin	Féminin	TOTAL
0 - 4		552	558	1.110	100	102	202
5 - 9		541	508	1.049	98	92	190
10 - 14		440	368	808	80	67	147
15 - 19		245	266	511	45	48	93
20 - 24		98	185	283	18	34	52
25 - 29		119	257	376	22	47	69
30 - 34		102	147	249	19	27	46
35 - 39		111	174	285	20	32	52
40 - 44		117	105	222	21	19	40
45 - 49		92	107	199	17	19	36
50 - 54		50	59	109	9	11	20
55 - 59		44	58	102	8	11	19
60 - 64		29	36	65	5	7	12
65 et Plus		44	78	122	8	14	22
T O T A L		2.584	2.906	5.490	470	530	1.000

Cette répartition frappe par l'importance des jeunes : 53,9 % de la population totale. Ce phénomène est dû, d'une part, à une fécondité élevée illustrée par la large base de la pyramide des âges, et d'autre part, par la présence de quelques enfants venus du milieu rural attirés par les établissements scolaires.

La forme de la pyramide des âges entre 30 et 50 ans atteste l'existence d'un certain courant d'immigration.

Cette population est également caractérisée par un déficit en hommes assez marqué : on compte 89 hommes pour 100 femmes. L'évolution du rapport de masculinité est présentée au tableau II.2.3.3. et au graphique N° 6.

II.2.3.3. - RAPPORT DE MASCULINITE SELON L'AGE (1)

-----:oOo:-----

A G E	Rapport de Masculinité	
0 - 4	99	108
5 - 9	106	
10 - 14	120	
15 - 19	92	76
20 - 24	53	
25 - 29	46	
30 - 34	69	
35 - 39	64	
40 - 44	111	
45 - 49	86	
50 - 54	85	
55 - 59	76	
60 - 64	81	69
65 et Plus	56	
E N S E M B L E	89	89

(1) - Nombre d'hommes pour 100 femmes.

II.2.3.4. - REPARTITION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE URBAINE  
SELON LE SEXE ET LA NATIONALITE

-----:oOo:-----

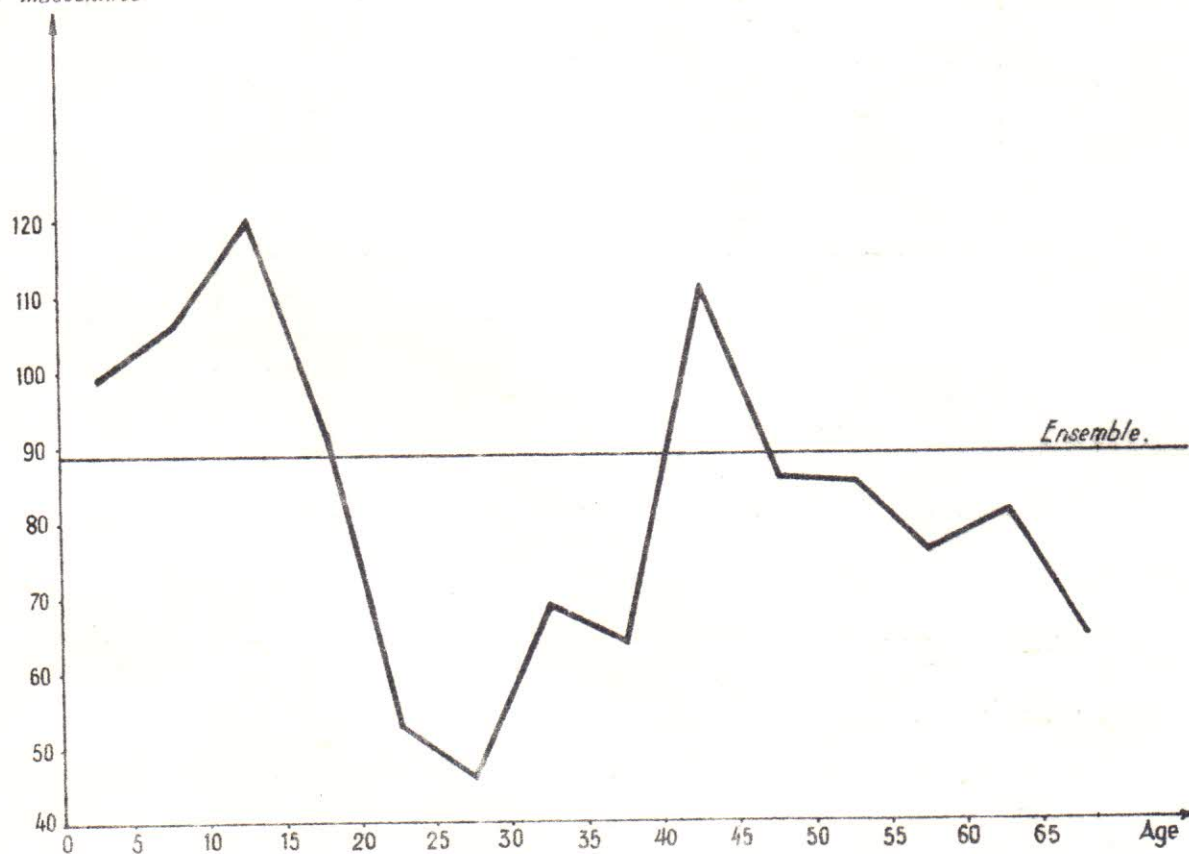
NATIONALITE	S E X E		TOTAL
	Masculin	Féminin	
Malagasy .....	2.521	2.851	5.372
Comorienne .....	18	11	29
Française .....	19	19	38
Indienne .....	7	7	14
Pakistanaise .....	11	13	24
Chinoise .....	2	-	2
Autres	6	5	11
T O T A L	2.584	2.906	5.490

Les étrangers ne sont que très faiblement représentés : 2 % de l'ensemble.

Il faut remarquer, en particulier, que les Asiatiques se spécialisent surtout dans le commerce et que les Comoriens, de par leur activité économique, se sont assimilés à la population locale.

# TAUX DE MASCULINITE PAR AGE (Commune Urbaine)

Graphique 6.  
Taux de masculinité



II.2.3.5. - POPULATION DE LA COMMUNE URBAINE SELON L'ETHNIE  
EN VALEURS ABSOLUES ET EN % DE CHAQUE SEXE

====:oOo:=====

S E X E ETHNIES (1)	Valeurs Absolues			En %		
	Masculin	Féminin	TOTAL	Masculin	Féminin	Ensemble
Antaimoro .....	37	59	96	1,5	2,0	1,7
Betsileo .....	107	102	209	4,1	3,5	3,8
Betsimisaraka .....	46	51	97	1,8	1,8	1,8
Makoa .....	100	102	202	4,0	3,5	3,7
Merina .....	403	413	816	15,6	14,2	14,9
Sakalava .....	31	23	54	1,2	0,8	1,0
Sihanaka .....	102	101	203	3,9	3,5	3,7
Tsimihety .....	1.584	1.894	3.478	61,1	65,2	63,4
Autres Ethnies Malgaches	55	55	110	2,1	1,9	2,0
Malgaches d'origines Etrangères.....	56	51	107	2,2	1,7	1,9
Etrangers .....	63	55	118	2,5	1,9	2,1
<b>T O T A L</b>	<b>2.584</b>	<b>2.906</b>	<b>5.490</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La prédominance des Tsimihety s'explique par l'existence de terres de culture situées dans le périmètre communale occupées par une population en majorité Tsimihety.

En ce qui concerne les Merina, il faut noter que des 1.343 recensés dans l'ensemble de la Sous-Préfecture, 816 sont dans la Commune Urbaine, soit 61%.

(1) - On a inclus dans les " Autres ethnies Malgaches" les groupes ethniques dont l'importance relative est inférieure à 1 %.

II.2.3.6. - LIEU DE NAISSANCE

REPARTITION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE URBAINE  
SELON LE SEXE ET LE LIEU DE NAISSANCE

-----Do:-----

Lieu de Naissance	S e x e		TOTAL
	Masculin	Féminin	
- Commune Urbaine de Mandritsara ..	1.200	1.304	2.504
- Sous-Préfecture de Mandritsara .. (sans la Commune Urbaine)	820	1.032	1.852
- Province de Majunga .....	237	289	526
- Autres Provinces .....	296	264	560
- Extérieur .....	31	17	48
<b>T O T A L</b>	<b>2.584</b>	<b>2.906</b>	<b>5.490</b>

Le critère " lieu de Naissance " permet d'apprécier l'importance de la population immigrante.

A la lumière des chiffres du tableau II.2.3.6., la Commune constitue un important foyer d'immigration; en effet, à peu près 54,5 % de la population sont nés ailleurs dont 33,7 % dans le milieu rural. A noter, en passant que cette dernière proportion atteste l'existence d'une exode rurale non négligeable.

Selon la répartition par sexe, la population immigrante est à dominante féminine : elle compte environ 86 hommes pour 100 femmes, ce qui explique en partie le déficit en hommes assez marqué observé antérieurement, car, pour les nés dans la Ville, le rapport de masculinité est de 92 hommes pour 100 femmes.

D'autres part, l'importance relative des immigrants selon l'âge peut être obtenue à l'aide du tableau II.2.3.7., c'est dans ce but qu'est tracé le graphique N° 7.

II.2.3.7. - RESIDENTS NES DANS LA VILLE

-----:000:-----

A G E	S e x e		TOTAL
	Masculin	Féminin	
0 - 4	407	407	814
5 - 9	274	273	547
10 - 14	202	170	372
15 - 19	85	91	176
20 - 24	30	57	87
25 - 29	30	56	86
30 - 34	30	50	80
35 - 39	37	47	84
40 - 44	34	29	63
45 - 49	29	32	61
50 - 54	15	23	38
55 - 59	8	23	31
60 - 64	10	20	30
65 et Plus	9	26	35
T O T A L	1.200	1.304	2.504

RESIDENTS NES DANS LA VILLE PAR SEXE ET AGE

II.2.3.7.1. - En %o par Rapport à la Population Totale

GRUPE D'AGE	Masculin	Féminin	TOTAL
0 - 4	74	74	148
5 - 9	50	50	100
10 - 14	37	31	68
15 - 19	15	17	32
20 - 24	5	10	15
25 - 29	5	10	15
30 - 34	5	9	16
35 - 39	7	9	16
40 - 44	6	5	11
45 - 49	5	6	11
50 - 54	3	4	7
55 - 59	3	4	6
60 - 64	3	4	6
65 et Plus	2	5	7
T O T A L	218	237	455

II.2.3.7.2. - EN % DE CHAQUE GROUPE D'AGE ET SEXE

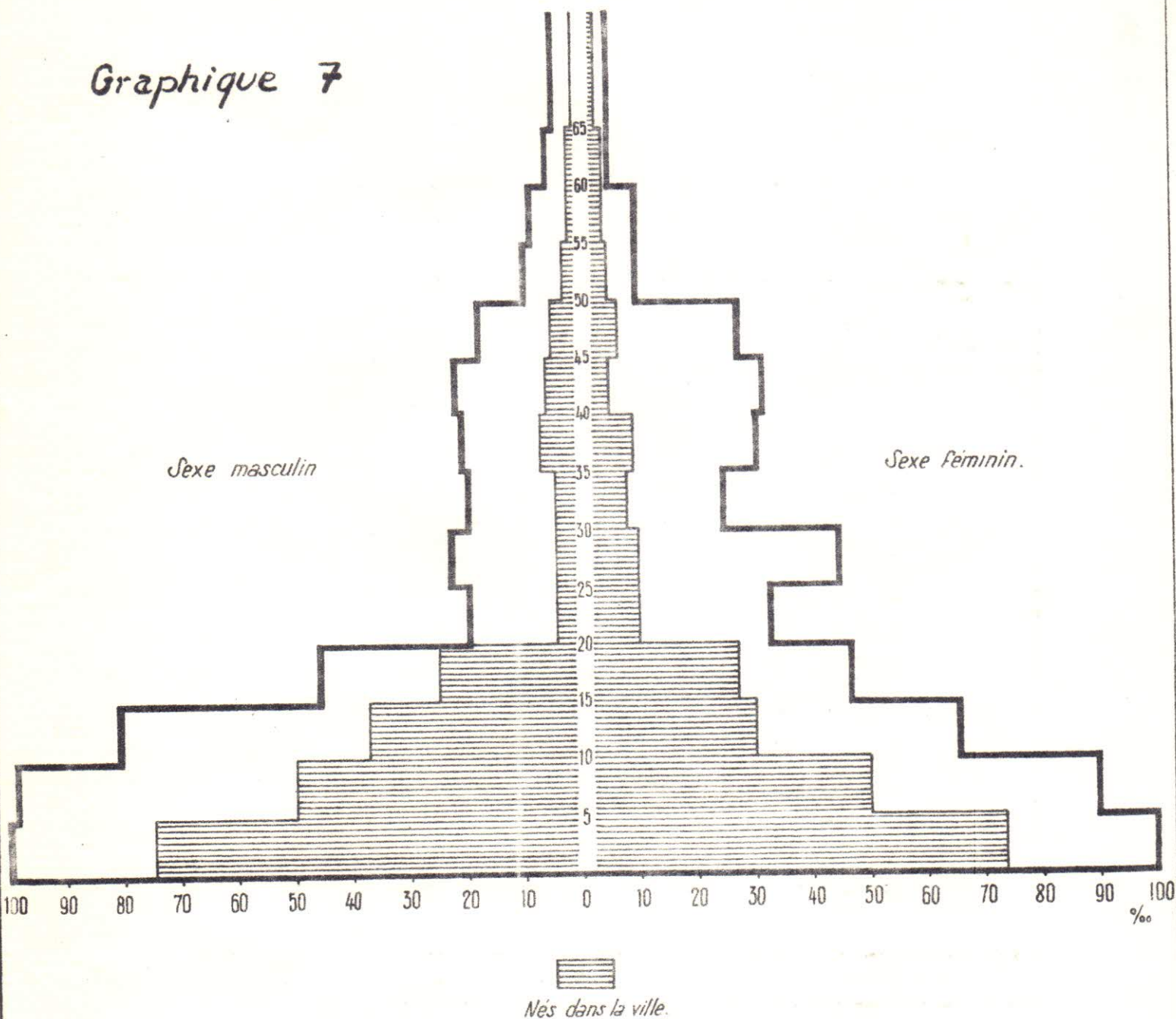
-----:oOo:-----

A G E	S e x e		Masculin	Féminin	Ensemble
0 - 4			74	73	73
5 - 9			51	54	52
10 - 14			45	46	45
15 - 19			35	34	34
20 - 24			31	31	31
25 - 29			25	22	23
30 - 34			29	34	32
35 - 39			33	27	29
40 - 44			29	28	26
45 - 49			32	30	31
50 - 54			30	39	35
55 - 59			18	40	30
60 - 64			34	56	46
65 et Plus			20	33	29
E N S E M B L E			46	45	46



# REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE DE LA POPULATION DE LA COMMUNE URBAINE

Graphique 7



SCOLARISATION

II.2.3.8. - POPULATION SCOLARISEE ET TAUX DE SCOLARISATION  
PAR SEXE ET AGE, DE 3 ANS A 23 ANS.

-----:oOo:-----

(Commune Urbaine)

S E X E A G E		Population			Scolarisée								
		Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin		Féminin		Ensemble				
					Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%			
3		103	91	194	3	3	2	2	5	3			
4		90	79	169	12	13	8	10	20	12			
5		111	101	212	54	49	47	47	101	48			
6		114	90	204	92	81	73	81	165	81			
7		120	107	227	109	91	94	88	203	89			
8		76	99	175	71	93	89	90	160	91			
9		120	111	231	115	96	96	86	211	91			
10		68	50	118	59	87	47	94	106	90			
11		110	99	209	101	92	90	91	191	91			
12		100	70	170	92	92	62	89	154	91			
13		98	72	170	84	86	52	72	136	80			
14		64	77	141	52	81	52	68	104	74			
15		57	62	119	47	82	33	53	80	67			
16		36	37	73	30	82	14	38	44	60			
17		70	50	120	50	71	16	32	66	55			
18		37	28	65	19	51	8	29	27	42			
19		45	89	134	18	40	12	13	30	22			
20		16	34	50	4	25	3	9	7	14			
21		20	24	44	2	10	3	13	5	11			
22		19	33	52	4	21	2	6	6	12			
23		17	39	56	3	18	3	8	6	11			
6	-	14			870	775	1.645	775	89	655	85	1.430	87
15	-	19			245	266	511	164	67	83	31	247	48

Du fait même que cette étude se rapporte uniquement à la population municipale, les élèves internes ne sont pas considérés ici.

Le taux trouvé pour la population des 6 à 14 ans est comparable à ceux de certaines Communes Urbaines recensées par l'INSRE :

- Farafangana ..... 84 % (Février 1968)
- Morondava ..... 88 % (Juillet 1967)

Les taux par âge révèle d'importants abandons chez les filles après 12 ans et surtout aux âges du secondaire.

II.2.3.9. - DEGRE D'INSTRUCTION : COMMUNE URBAINE

POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET LE DEGRE D'INSTRUCTION

====:oOo:=====

a) - En % pour chaque sexe et pour l'ensemble.

Degré d'Instruction	S e x e		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Non Ecole	27,1	53,2	42,3
Primaire	48,7	38,0	42,4
Secondaire	21,0	6,6	12,7
Technique	2,1	1,9	2,0
Supérieur	1,1	0,3	0,6
T O T A L	100,0	100,0	100,0

b) - En % de l'ensemble.

Degré d' Instruction	S e x e		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Non Ecole	11,4	30,9	42,3
Primaire	20,3	22,1	42,4
Secondaire	8,8	3,9	12,7
Technique	0,9	1,1	2,0
Supérieur	0,5	0,1	0,6
T O T A L	41,9	58,1	100,0

II.2.3.9.bis- Population des 15 ans et plus selon le degré d'instruction et l'âge  
( En % de chaque groupe d'âge)

A G E	Degré d'Ins- truction					TOTAL
	Non Ecole	Primaire	Secondaire	Technique	Supérieur	
15 - 19	12,6	54,0	26,8	6,6	-	100,0
20 - 24	31,8	46,1	18,5	2,7	0,9	100,0
25 - 34	51,3	35,5	11,3	0,5	1,4	100,0
35 - 44	55,6	36,9	6,1	0,8	0,6	100,0
45 - 54	46,1	49,0	4,3	0,3	0,3	100,0
55 - 64	51,7	39,9	7,3	1,1	-	100,0
65 et Plus	66,2	29,4	3,7	0,7	-	100,0

On peut distinguer ici deux grandes catégories de gens : la première est composée des personnes n'ayant jamais fréquenté une école, la deuxième est constituée par le reste de la population étudiée. Pour cette dernière, le degré d'instruction est perçu à travers le niveau d'enseignement atteint.

42,3 % des 15 ans et plus appartiennent à la première catégorie, soit 53,2 % des femmes et 27,1 % des hommes. Cette grande différence entre les deux sexes résulte d'une mauvaise scolarisation dont les femmes sont victimes depuis assez longtemps. Mais l'on peut prévoir une diminution sensible de cette proportion étant donné la croissance de la population du primaire observée au Tableau II.2.3.9 et au graphique N° 3.

### A C T I V I T E

#### II.2.3.10. - REPARTITION DES 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET LE TYPE D'ACTIVITE

-----:oOo:-----

TYPE D'ACTIVITE	S e x e		TOTAL
	Mascu- lin	Fémi- nin	
Occupés .....	812	707	1.519
Personnes en quête d'un premier emploi .....	37	54	91
Etudiants .....	183	99	282
M é n a g è r e s .....	///	567	567
Vieillards, invalides, chômeurs ...	19	45	64
T O T A L	1.051	1.472	2.523

Le tableau II-2.3.10 répartit les 15 ans et plus selon le type d'activité.

88 % dans l'ensemble de la Sous-Préfecture, le taux d'activité n'est que de 60 % pour la Commune Urbaine. Cette grande différence provient du fait que la population des étudiants et des ménagères a ici une importance qu'elle n'a pas dans le milieu rural.

Ce qui attire aussi l'attention, c'est la présence d'un assez grand nombre de jeunes venus pour la première fois sur le marché du travail.

Ces actifs sont classés suivant le secteur d'activité et la profession aux tableaux II.2.3.11 et II.2.3.12. A noter en particulier la prédominance des travailleurs du secteur agricole (58 %).

II.2.3.11. - REPARTITION DES ACTIFS DE 15 ANS ET PLUS SELON  
LA SITUATION DANS LA PROFESSION ET LA BRANCHE D'ACTIVITE

-----:oOo:-----

Situation dans la Profession  BRANCHE D'ACTIVITE	S e x e							TOTAL
	Indépen- dants	Emplo- yeurs	Sala- riés Privés	Sala- riés Admini- stratifs	Aides Fami- liaux	Ap- prentis	N.D.	
Agriculture, Elevage .....	630	-	9	3	234	-	2	875
Forêt, Pêche .....	1	-	-	1	-	-	1	3
Industrie, Mines, Artisanat.	81	1	5	-	1	-	-	89
Bâtiments, Travaux Publics...	47	1	45	19	1	2	-	115
Commerce .....	70	5	33	-	2	-	-	110
Transports .....	2	1	5	6	1	-	-	15
Services Administratifs .....	-	-	-	92	-	-	-	92
Enseignement .....	-	-	28	54	-	-	-	82
Santé .....	-	-	-	30	-	-	-	30
Autres Services .....	17	-	90	-	-	-	1	108
<b>T O T A L</b>	<b>822</b>	<b>8</b>	<b>216</b>	<b>205</b>	<b>239</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1.519</b>

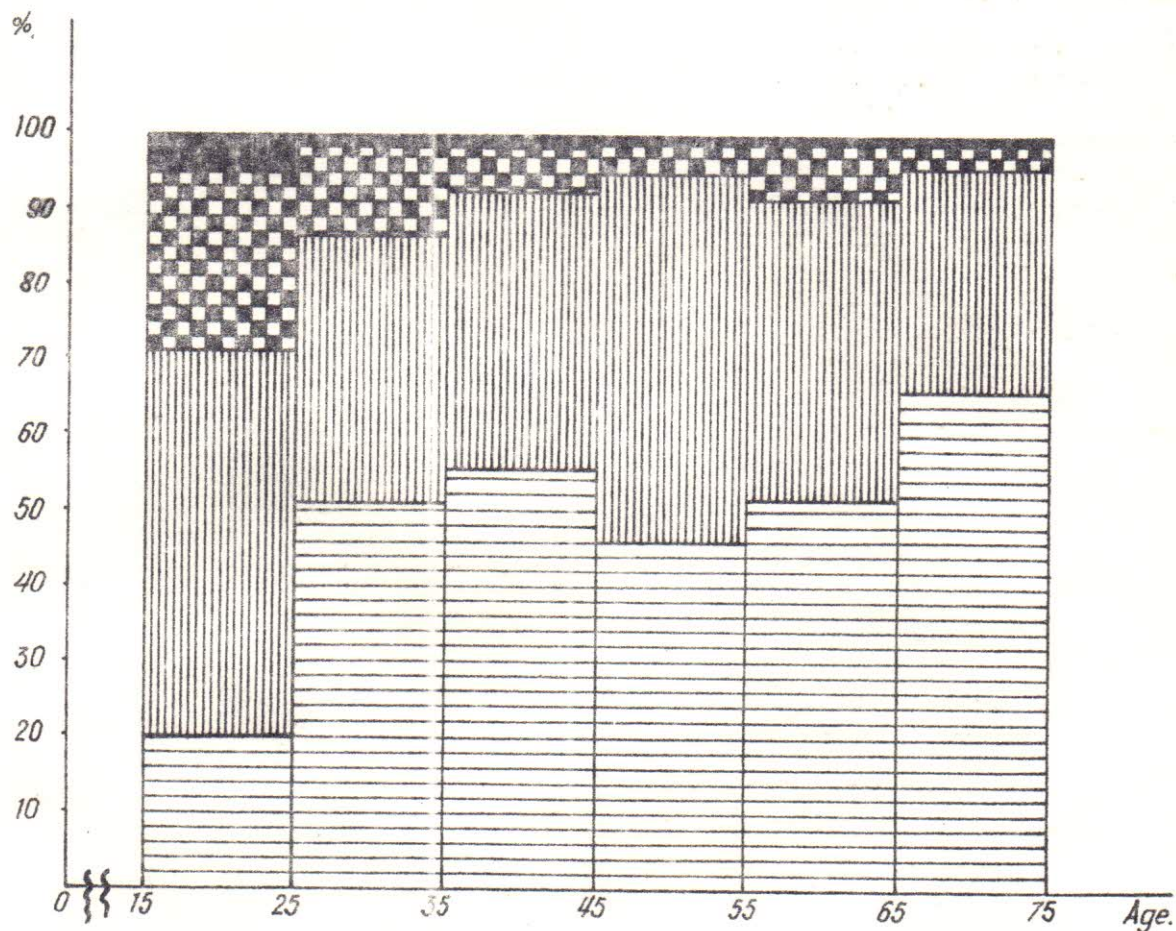
II.2.3.12. - POPULATION ACTIVE SELON LE SEXE ET  
LA PROFESSION

-----:oOo:-----

Profession	S e x e		TOTAL
	Masculin	Féminin	
Techniciens .....	1	2	3
Médecins, Dentistes .....	3	-	3
Vétérinaires, Assistants Vétérinaires .....	4	-	4
Sages-femmes, Infirmiers .....	3	6	9
Juristes .....	2	-	2
Enseignants .....	32	27	59
Membres du Clergé .....	5	-	5
Photographe .....	1	-	1
Personnel Administratif .....	70	5	75
Commerçants .....	31	27	58
Employés de Commerce .....	29	2	31
Hôteliers, Gargotiers .....	4	8	12
Gens de Maisons, Gardiens .....	39	53	92
Agents de Police, Gendarmes .....	29	1	30
Cultivateurs, Ouvriers Agricoles .....	374	502	876
Mineurs, Carriers .....	3	-	3
Bouchers, Boulangers, Pâtisseries .....	17	1	18
Tailleurs, Couturiers .....	4	56	60
Menuisiers, Charpentiers .....	15	-	15
Forgerons, Ferblantier .....	3	-	3
Mécaniciens .....	9	-	9
Maçons, Peintres en bâtiment et autres travail- leurs de la Construction .....	80	3	83
Vanniers, Tresseurs .....	-	14	14
Manutentionnaires, Manoeuvres .....	29	-	29
Chauffeurs .....	25	-	25
<b>T O T A L</b>	<b>812</b>	<b>707</b>	<b>1.519</b>

# POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON LE DEGRE D'INSTRUCTION ET L'AGE (en % de chaque groupe d'âge)

Graphique 8



 Technique, Supérieur

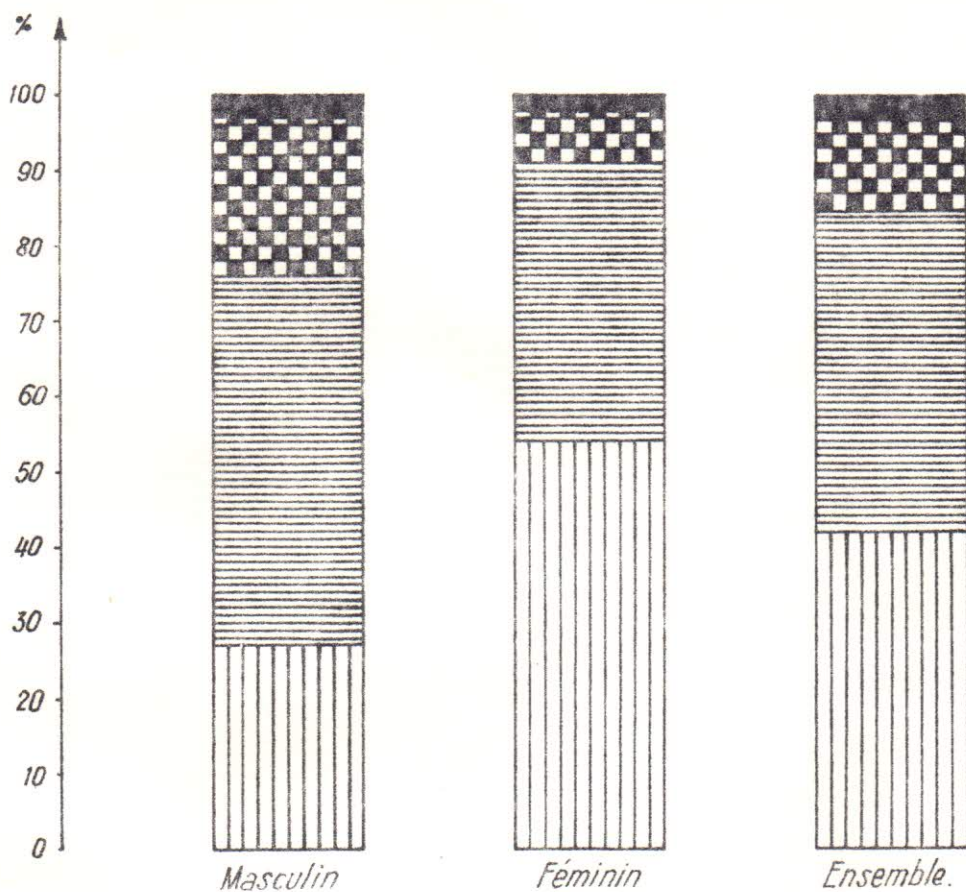
 Secondaire

 Primaire

 Non école.

Graphique 9

# POPULATION DE 15 ANS ET PLUS SELON LE DEGRE D'INSTRUCTION EN % POUR CHAQUE SEXE ET POUR L'ENSEMBLE



■ Technique Supérieur.

▣ Secondaire.

▨ Primaire.

▤ Non école.

II.2.3.13 - INFIRMES SELON LE SIEGE DE L'INFIRMITÉ ET L'AGE

-----:oOo:-----

Siège de l'Infirmité AGE	<u>MEMBRES</u> (Amputation, raccourcissement, paralysie, etc..)	<u>TRONC</u> (Scoliose, cyphose, etc...)	<u>ORGANES DES SENS</u> (Mutité, surdité, cécité, etc.)	<u>NEURO-PSYCHI- ATRIE</u> (Débilité, épilepsie etc..)	TOTAL
0 - 4	1	-	-	-	1
5 - 9	-	-	-	-	-
10 - 14	1	-	4	2	7
15 - 19	-	-	-	-	-
20 - 24	1	-	1	-	2
25 - 34	3	-	-	1	4
35 - 44	3	-	3	1	7
45 - 54	3	-	1	-	4
55 - 64	1	-	1	-	2
65 et Plus	2	-	-	-	2
<b>T O T A L</b>	15	-	10	4	29

La définition de l'Infirmité est donnée à la fin de la première partie du second chapitre de ce rapport.

Selon le tableau ci-dessus, les Infirmités les plus fréquentes dans la Commune Urbaine sont celles frappant les membres et les organes des sens.



II.3. - DONNEES RELATIVES AU  
MILIEU RURAL

---

II.3.1. - H A B I T A T

II.3.1.1. - REPARTITION DES **BATIMENTS** SELON LE TYPE D'HABITAT  
ET LE MEMBRE DE LOGEMENTS

-----:oOo:-----

Type d'habitat Nombre de Logements	Moderne	Dur.	Tradition nel amélioré	Tradition nel plateaux	Tradition nel côtes	Improvisé	TOTAL
1	10	22	103	14.027	4.116	52	18.330
2	3	-	6	417	18	-	444
3	-	-	-	20	-	-	20
4 et Plus	-	-	-	1	-	-	1
T O T A L	13	22	109	14.465	4.134	52	18.795

Dans le milieu rural, seuls les bâtiments comportant un (ou plusieurs) logement ont été considérés.

99,5 % des habitations sont du type traditionnel, dont 77,0 % du type traditionnel plateaux, c'est-à-dire mur en terre battue ou torchis et toit en chaume. Selon la répartition par nombre de logements, les constructions sont généralement de dimensions très modestes; en effet, les maisons à un seul logement représentent 97,5 % de l'ensemble (voir la définition du logement à la fin du chapitre I), ce qui fait que le nombre moyen de logement n'est que de 1,03 par bâtiment.

II.3.1.2. - REPARTITION DES MENAGES SELON LEUR TAILLE  
ET LE NOMBRE DE PIECES HABITEES

-----:oOo:-----

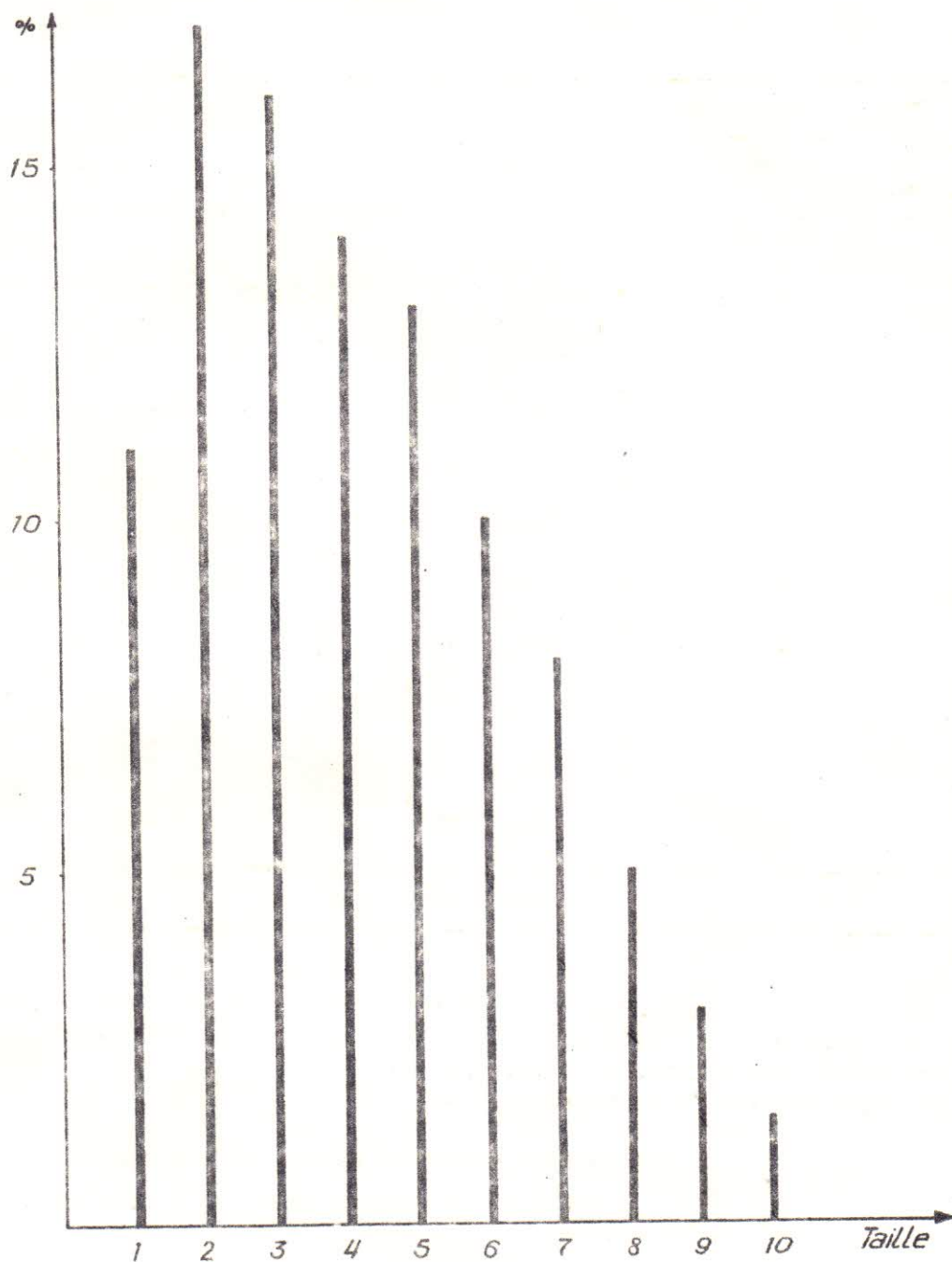
Taille	Nombre de Pièces						TOTAL	%
	1	2	3	4	5	6 et +		
1	2.067	97	5	-	-	1	2166	11
2	2.975	240	4	-	-	1	3220	17
3	2.865	215	7	1	-	-	3088	16
4	2.561	199	3	4	-	-	2767	14
5	2.224	213	7	1	-	2	2447	13
6	1.730	163	6	2	1	1	1903	10
7	1.260	174	7	2	-	-	1443	8
8	764	163	5	1	-	-	933	5
9	452	70	3	-	-	1	526	3
10 et Plus	452	149	9	-	1	1	612	3
TOTAL	17.350	1.679	56	11	2	7	19105	100

Deux indicateurs méritent d'être signalés : le nombre moyen de pièces par ménage et l'effectif moyen des ménages. Le premier indicateur renseigne sur les dimensions du milieu occupé par le ménage et le deuxième donne une idée sur le degré d'occupation dudit milieu.

- Nombre moyen de pièces par ménage ..... 1,1
- Effectif moyen des ménages ..... 4,3

# REPARTITION DES MENAGES SELON LA TAILLE (Milieu rural)

Graphique 10



II.3.2. - APPROVISIONNEMENT EN EAU

II.3.2.1. - REPARTITION DES HAMEAUX SELON LE MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET LA COMMUNE DE RATTACHEMENT

-----:oOo:-----

Mode d'Approvisionnement Commune	Fleuve	Source	Fontaine	TOTAL
Mandritsara Suburbaine .....	110	17	-	127
Andohajango .....	105	9	1	115
Antsirabe .....	160	10	-	170
Kalandy .....	119	5	-	124
Marotandrano .....	125	37	-	162
Ambalakitajy .....	73	33	2	108
Antsatramidola .....	77	2	2	81
<b>T O T A L</b>	<b>769</b>	<b>113</b>	<b>5</b>	<b>887</b>

II.3.2.2. - REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET LA COMMUNE DE RESIDENCE

-----:oOo:-----

Mode d'Approvisionnement en Eau Commune	Fleuve	Source	Fontaine	TOTAL
Mandritsara Suburbaine .....	10.948	1.696	-	12.644
Andohajango .....	10.982	558	277	11.817
Antsirabe .....	11.917	506	-	12.423
Kalandy .....	13.392	448	-	13.840
Marotandrano .....	7.318	2.603	-	9.921
Ambalakitajy .....	6.818	3.718	416	10.949
Antsatramidola .....	9.441	211	402	10.054
<b>T O T A L</b>	<b>70.813</b>	<b>9.740</b>	<b>1.095</b>	<b>81.648</b>

Les chiffres présentés ci-dessus prouvent la nécessité d'une protection sanitaire des habitants. 87 % des hameaux s'approvisionnent en eau dans des fleuves, soit, selon le tableau II.3.2.2., 87 % de la population.

II.3.3. - P O P U L A T I O N

DISPERSION DE LA POPULATION

II.3.3.1. - REPARTITION DES HAMEAUX SELON LEUR TAILLE

-----:oOo:-----

T A I L L E	Nombre de hameaux	%
Moins de 50 habitants	414	47
50 - 99	187	21
100 - 149	105	12
150 - 199	58	7
200 - 249	50	6
250 - 299	28	3
300 - 349	19	2
350 - 399	8	1
400 - 449	7	1
450 - 499	1	
500 - 549	3	
550 - 599	3	
600 - 699	3	
700 - 799	-	-
800 et Plus	1	
T O T A L	887	100

II.3.3.2. - POPULATION MOYENNE DES HAMEAUX SELON LA COMMUNE

-----:oOo:-----

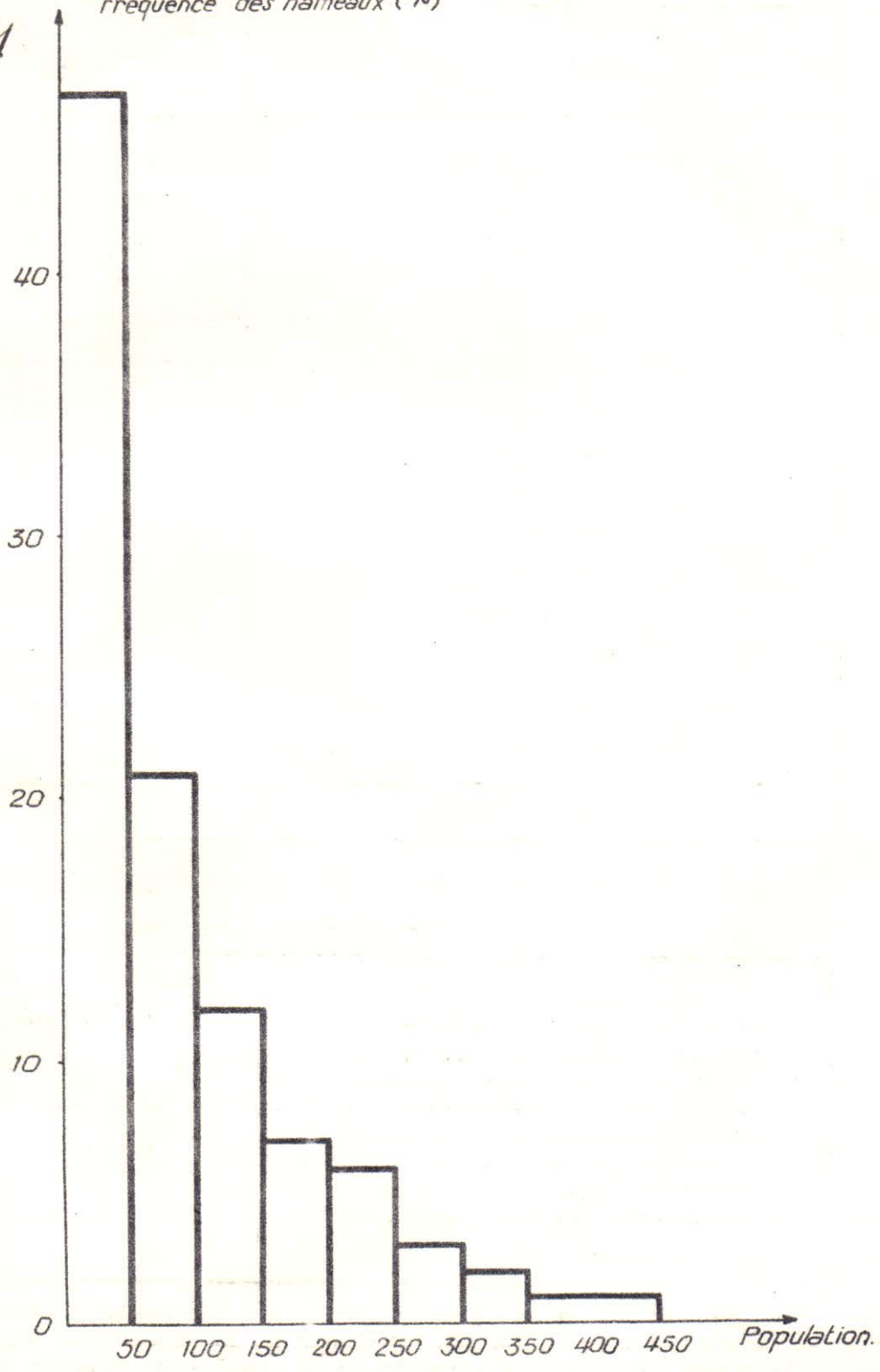
C O M M U N E	Population moyenne des hameaux
Mandritsara Suburbaine .....	100
Andohajango .....	103
Antsirabe .....	73
Kalandy .....	112
Marotandrano .....	61
Ambalakitajy .....	101
Antsatramidola .....	124
ENSEMBLE	92

On est ici en présence d'une population particulièrement dispersée; 68 % des hameaux ont moins de 100 habitants et la population moyenne des hameaux est de 92 habitants. Pour chaque Commune la population moyenne des hameaux est présentée au tableau II.3.3.2.

# FREQUENCE DES HAMEAUX SELON L'EFFECTIF DE LA POPULATION (*Milieu rural*)

Fréquence des hameaux (%)

Graphique 11



II.3.3.3. - REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE DES COMMUNES RURALES SELON LE SEXE ET L'AGE

-----:oOo:-----

GROUPE D'AGE	Valeurs Absolues			%o		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0 - 4	8.394	8.424	16.818	103	103	206
5 - 9	7.460	6.750	14.210	91	83	174
10 - 14	<b>4.581</b>	3.804	8.385	56	46	<b>102</b>
15 - 19	2.912	3.016	5.928	36	37	73
20 - 24	2.555	3.471	6.026	31	43	74
25 - 29	2.508	3.396	5.904	31	42	73
30 - 34	2.202	2.967	5.169	27	36	63
35 - 39	2.036	2.172	4.208	25	27	52
40 - 44	1.777	1.897	3.674	22	23	45
45 - 49	1.566	1.394	2.960	19	17	36
50 - 54	1.261	1.376	2.637	15	17	32
55 - 59	901	741	1.642	11	9	20
60 - 64	718	743	1.461	9	9	18
65 et Plus	1.482	1.144	2.626	18	14	31
<b>TOTAL</b>	<b>40.353</b>	<b>41.295</b>	<b>81.648</b>	<b>494</b>	<b>506</b>	<b>1.000</b>

De cette répartition ressortent les caractéristiques suivantes :

1° - Une forte proportion des moins de 15 ans : 48,2 % relèvent une forte fécondité perceptible à travers la large base de la pyramide des âges.

2° - Une assez forte mortalité dans cette même population des moins de 15 ans, qui s'exprime par un retrécissement rapide de la base de la pyramide ( Graphique N°12 ).



E T H N I E

II.3.3.4. - REPARTITION DE LA POPULATION MALGACHE SELON L'ETHNIE

-----:000:-----

ETHNIE	Effectif
Antaifasy .....	44
Antaimoro .....	326
Antaisaka .....	51
Antandroy .....	44
Antanosy .....	81
Betsileo .....	163
Betsimisareka .....	2.175
Makoa .....	2.676
Merina .....	527
Sihanaka .....	1.025
Tanala .....	264
Tsimihety .....	74.152
Autres .....	52
T C T A L	81.580

L'ethnie Tsimihety est de loin la plus importante : 91 %. Rappelons que la population de Tsimihety est de 63 % pour la ville et d'un peu moins de 90 % pour l'ensemble de la Sous-Préfecture.

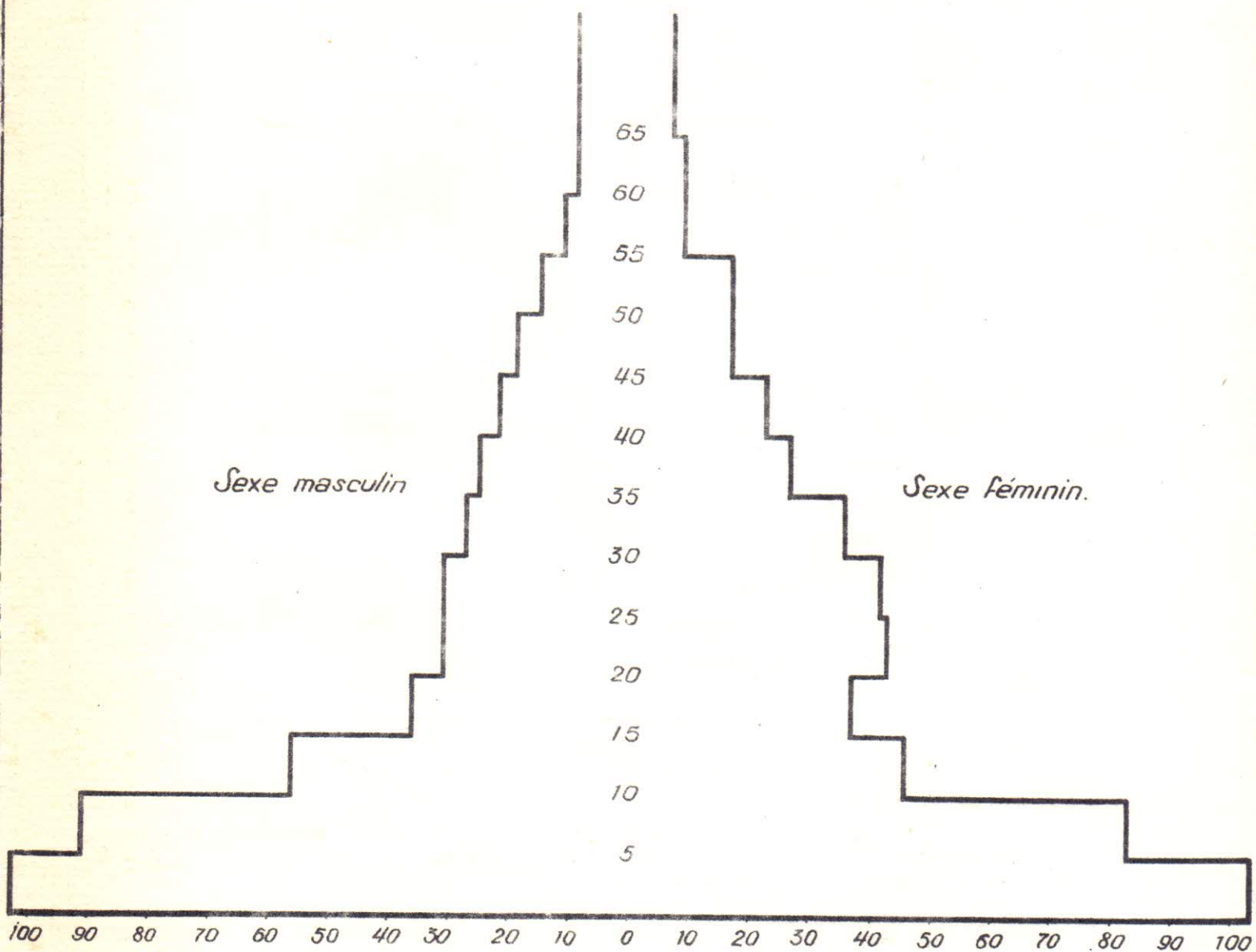
La répartition ci-dessus semble traduire l'attachement du paysan Tsimihety aux terres ancestrales et, par conséquent, une pénétration difficile des autres ethnies.

# PYRAMIDE DES AGES

(Structure en%)

(Milieu rural)

Graphique 12



SCOLARISATION

II.3.3.5. - REPARTITION DE LA POPULATION SCOLARISEE SELON LE SEXE  
ET L'AGE ET LE TAUX DE SCOLARISATION PAR SEXE ET AGE

-----:000.-----

A G E	Effectifs absolus des scolarisés			Taux de scolarisation		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
5	137	93	230	9	6	8
6	450	320	770	24	18	21
7	475	296	771	36	26	31
8	646	418	1.064	38	27	33
9	443	269	712	43	32	38
10	580	354	934	44	30	37
11	390	194	584	47	28	38
12	454	223	677	47	29	39
13	284	157	441	42	27	35
14	284	93	377	37	17	28
15	139	72	211	22	10	16
16	103	41	144	17	6	11
17	35	23	58	8	7	7
18	57	19	76	7	2	5
19	15	4	19	4	1	2
20 et Plus	15	8	23	8	8	8
6 - 14	4.006	2.324	6.330	38	26	32
15 - 19	349	159	508	12	5	9

Parmi les enfants de 6 à 14 ans, c'est-à-dire les enfants d'âge primaire, 32 sur 100 sont scolarisés; 38 garçons sur 100 et 26 filles sur 100. Les deux derniers chiffres montrent que les garçons sont nettement mieux scolarisés que les filles.

NIVEAU D'INSTRUCTION

II.3.3.6. - REPARTITION DES 15 ANS ET PLUS DE CHAQUE SEXE,  
SELON L'AGE ET LE NOMBRE D'ANNEES D'ECOLE

-----:oOo:-----

Age Nombre d'années d'Ecole	S E X E M A S C U L I N							TOTAL
	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 24 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et Plus	
0	2.021	1.970	3.669	3.043	2.247	1.349	1.315	15.617
1	79	64	99	64	34	17	14	371
2	102	84	170	74	65	29	25	549
3	147	77	140	115	70	33	31	613
4	135	77	199	120	87	33	24	675
5	114	74	131	118	97	43	27	604
6	117	60	113	104	75	34	11	514
7 et Plus	197	149	189	175	150	81	34	975
T O T A L	2.912	2.555	4.710	3.813	2.827	1.619	1.482	19.918

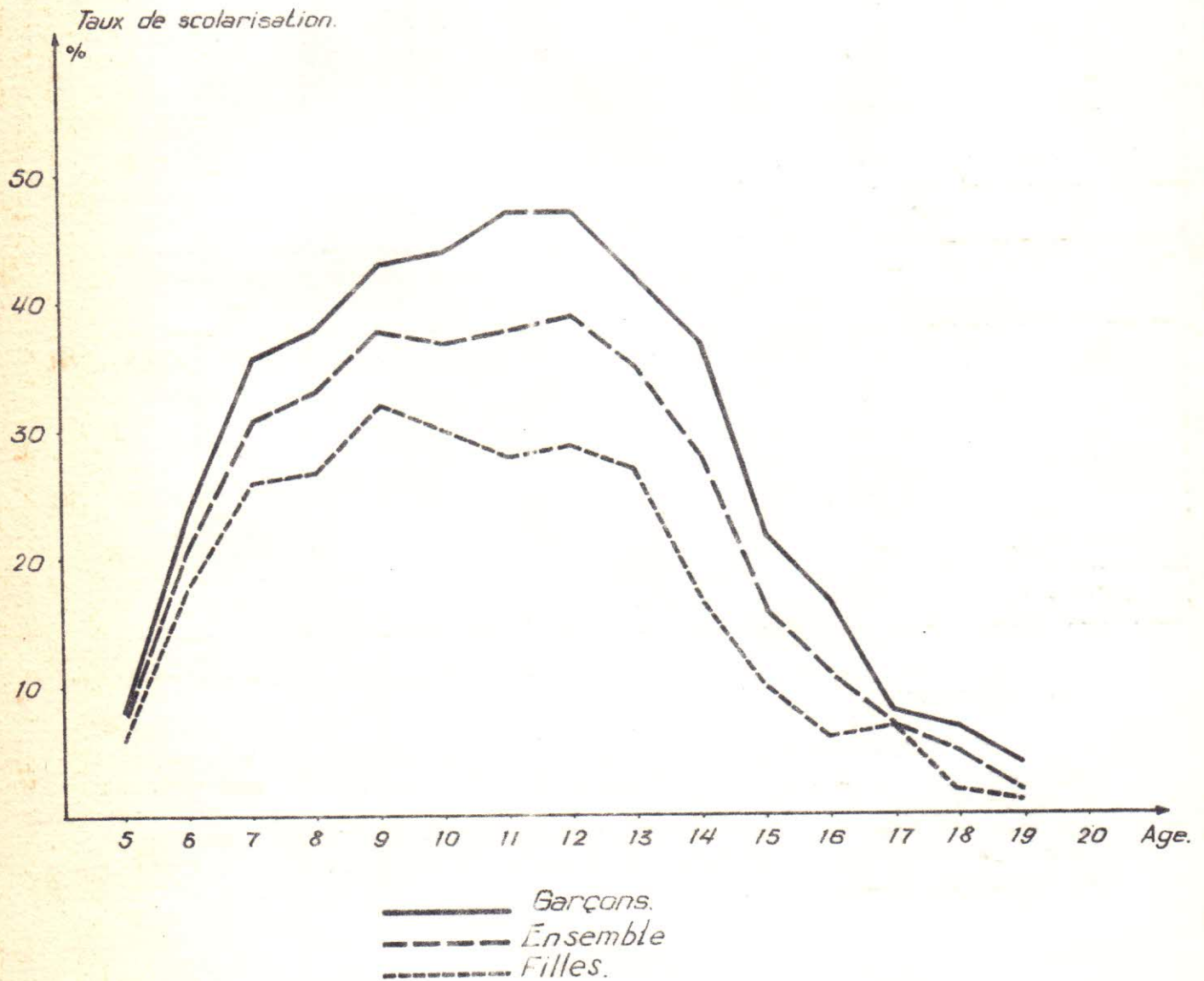
	S E X E M A S C U L I N							
0	2.527	3.225	5.940	3.815	2.684	1.423	1.117	20.531
1	57	29	44	22	9	6	3	170
2	64	54	77	42	32	7	6	282
3	78	50	72	39	29	9	3	280
4	101	68	81	44	37	5	6	342
5	59	46	67	43	32	16	4	267
6	63	40	43	32	20	9	3	210
7 et Plus	67	59	39	32	27	9	2	235
T O T A L	3.016	3.471	5.363	4.069	2.770	1.484	1.144	22.317

Ici, le degré d'instruction est perçu par l'intermédiaire du nombre d'années d'école.

Les personnes qui ne sont jamais allées à l'école représentent un peu moins de 86 % de la population étudiée. Mais on peut espérer une diminution de cette proportion dans les années à venir, car selon l'évolution de l'importance relative par âge des personnes qui n'ont jamais été à l'école, représentée au graphique N° 14, la scolarisation a connu un essor particulier au cours des quinze dernières années.

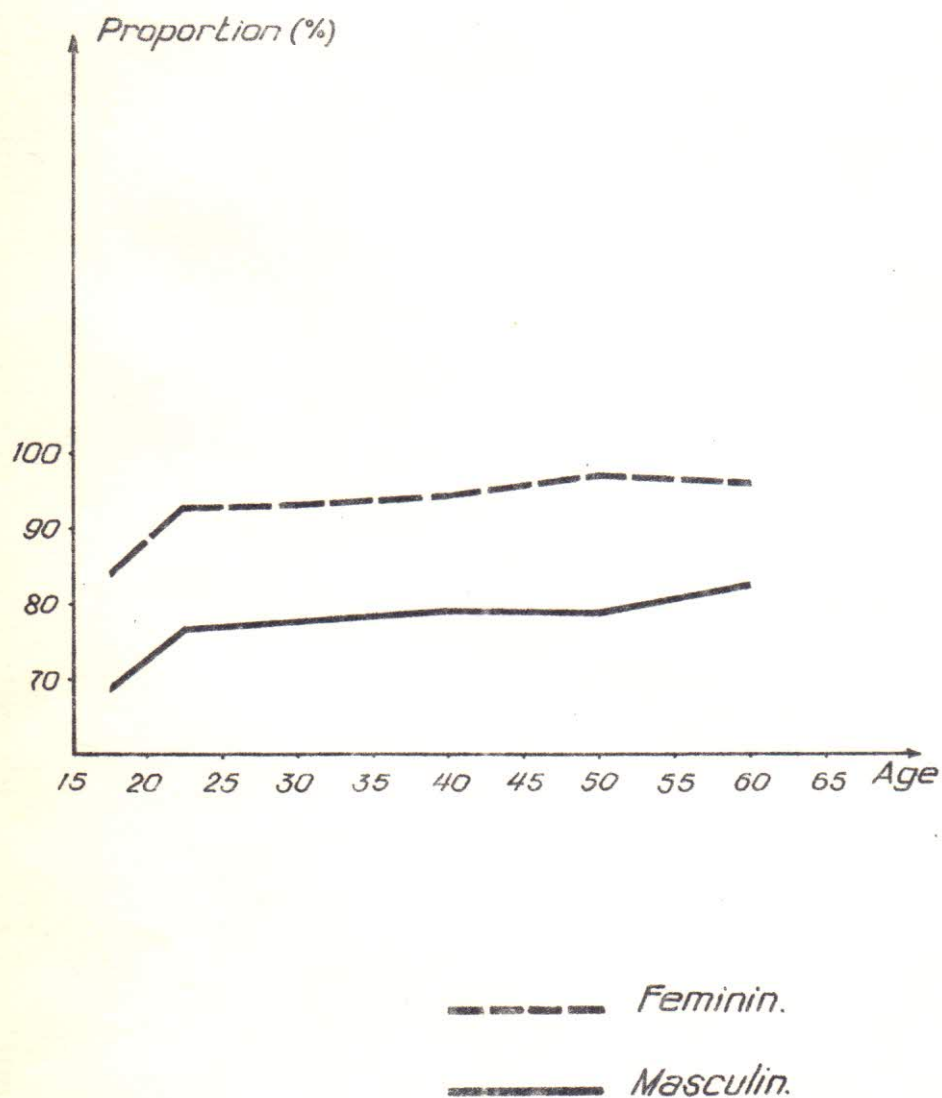
# SCOLARISATION PAR SEXE ET AGE (Milieu rural)

Graphique 13



PROPORTION DE GENS N'AYANT JAMAIS ÉTÉ  
A L'ÉCOLE EN FONCTION DE L'ÂGE  
( *Milieu rural* )

*Graphique 14*



A C T I V I T E

II.3.3.7. - REPARTITION DES ACTIFS DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE,  
ET LE SECTEUR D'ACTIVITE

-----: oOo:-----

Sexe et Age Secteur	MASCULIN			FEMININ			ENSEMBLE		
	15 à 54 ans	55 ans et Plus	TOTAL	15 à 54 ans	55 ans & Plus	TOTAL	15 à 54 ans	55 ans & Plus	TOTAL
<u>SECTEUR PRIVE</u>	15.468	2.941	18.409	17.208	2.047	19.255	32.676	4.988	37.664
dont : Agriculture, Ele- vage .....	15.328	2.922	18.250	16.945	2.028	18.973	32.273	4.950	37.223
- Forêt .....	1	-	1	-	-	-	1	-	1
- Pêche .....	1	-	1	-	-	-	1	-	1
- Mines .....	1	-	1	1	-	1	2	-	2
- Artisanat .....	18	4	22	235	17	252	253	21	274
- Bâtiment T.P. ..	22	-	22	-	-	-	22	-	22
- Commerce .....	41	12	53	20	1	21	61	13	74
- Transport-Manut.	2	-	2	-	-	-	2	-	2
Autres services...	54	3	57	7	1	8	61	4	65
<u>SECTEUR PUBLIC</u>	117	7	124	8	1	9	125	8	133
<b>E N S E M B L E</b>	15.585	2.948	18.533	17.216	2.048	19.264	32.801	4.996	37.797

Le taux d'activité, qui est le pourcentage de gens ayant déclaré en possession d'une occupation, est de 89 %. Cette forte proportion était à prévoir étant donné l'effectif des jeunes et des femmes en position d'aides familiaux qui ont été considérés comme occupés. Il faut également préciser que pour les hommes et pour les femmes les taux sont respectivement de 93 % et 86 %.

Des 37.797 actifs recensés, 37.664 travaillent dans le secteur privé, soit 99,6 % dont 98,5 % sont des agriculteurs.